



Direction de la Transition Écologique et du Climat

Déclaration Environnementale PCAET 2024-2030

*Conformément aux exigences de l'article L.222-9 du
code de l'Environnement*

SOMMAIRE

Préambule.....	3
1. Les motifs ayant fondés les choix du Plan Climat Air Energie de Paris	5
1.1. Les motifs de la révision du Plan Climat	5
1.1.1. Répondre à l'urgence climatique	5
1.1.2. Des résultats significatifs sur la voie de la neutralité carbone et de l'amélioration de la qualité de l'air	5
1.2. Les motifs ayant fondés les choix du Plan Climat Air Energie de Paris	7
1.2.1. Les principes directeurs de la révision	7
1.2.1.1. Un plan stratégique prescripteur de l'ambition environnementale de Paris	7
1.2.1.2. Un plan pour garantir l'habitabilité de Paris et sortir de l'ère fossile	8
1.2.1.3. Les objectifs stratégiques	12
2. La prise en compte de l'évaluation environnementale et des consultations.....	15
2.1. Prise en compte de l'évaluation environnementale	15
2.1.1. Principe de la démarche conduite.....	15
2.1.2. Bilan de l'évaluation environnementale.....	16
2.2. Prise en compte des consultations auxquelles il a été procédé	18
2.2.1. Avis des autorités compétentes.....	19
2.2.2. Les observations formulées lors de la consultation publique	20
2.3. Modification du projet de PCAET suite aux différentes consultations.....	21
2.3.1. Modifications relatives à la forme.....	21
2.3.2. Modifications relatives au fond.....	22
3. Mesures de suivi et d'évaluation des incidences du PCAET.....	25
3.1. Tableau de suivi des actions du PCAET 2024-2030.....	26

Préambule

La présente déclaration environnementale relative au Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) de Paris est établie en application de l'article L. 122-9 du code de l'Environnement, qui requiert aux documents faisant l'objet d'évaluations environnementales de préciser :

« - la manière dont il a été tenu compte du rapport établi en application de l'article L. 122-6 et des consultations auxquelles il a été procédé ;

- les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan ou le document, compte tenu des diverses solutions envisagées ;

- les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan ou du programme. »

Le présent document vise ainsi :

1. À présenter le contexte d'élaboration du 4^{ème} plan climat de la Ville de Paris et de préciser les motifs des orientations et des choix effectués ;
2. À recenser les modifications ayant été prises entre le projet de plan voté et la version définitive adoptée par le Conseil de Paris le 20 novembre 2024 ;
3. À détailler les mesures de suivi et d'évaluation dont le plan climat 2024-2030 fera l'objet au cours de sa mise en œuvre ;

Pour rappel, le Plan Climat Air Energie de Paris a été adopté par le Conseil de Paris suite à un processus de concertation, de révision, et de consultation, initié fin mai 2022. Le calendrier ci-dessous détaille les étapes clefs de cette élaboration.

Calendrier et modalités de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie de Paris 2024-2030

- Séance du 31 mai, 1er et 2 juin 2022 : Délibération du Conseil de Paris autorisant Madame la Maire de Paris à lancer la révision du Plan Climat de 2018, calendrier, méthodologie et cadrage
- 23 juin 2022 : séminaire avec les mairies d'arrondissement pour la préparation de la concertation locale de la révision du Plan climat
- 15 septembre 2022 : publication du Bilan à mi-parcours du Plan Climat 2018
- 15 septembre 2022 – 15 décembre : concertation publique et professionnelle officielle
- 18 décembre 2022 : restitution de la concertation auprès de l'Exécutif, appel à contributions des adjoints
- 8 février 2023 : présentation des résultats de la concertation aux membres de la 8^{ème} commission du Conseil de Paris, appel à contribution des groupes politiques
- 10 février 2023 : Publication et soirée de restitution du Livre Blanc de la Concertation
- Février – juin 2023 : 20 bilatérales de co-élaboration du Plan Climat avec l'Exécutif, les groupes politiques et les Directions de la Ville
- Juin – octobre 2023 : élaboration de l'Evaluation Environnementale Stratégique
- 13 décembre 2023 : présentation et adoption du projet de Plan Climat 2024-2030 au Conseil de Paris
- 15 décembre 2023 : transmission du projet voté aux autorités préfectorales, régionales et métropolitaines
- 15 février 2024, délibération CM2024/02/15/12-2 du Conseil de la Métropole du Grand Paris sur le projet de Plan Climat Air Energie de Paris
- 19 février : Courrier de la Présidente de Région portant avis de la Région Ile-de-France sur le projet de Plan Climat Air Energie de Paris
- 13 mars 2024 : avis N° APPIF-2024-024 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le projet de Plan Climat Air Energie de Paris
- 2 septembre au 4 octobre 2024 : consultation publique sur Decider.paris
- 19-22 novembre 2024 : présentation du Plan Climat Air Energie de Paris 2024-2030 au Conseil de Paris

1. Les motifs ayant fondés les choix du Plan Climat Air Energie de Paris

1.1. Les motifs de la révision du Plan Climat

1.1.1. Répondre à l'urgence climatique

Paris mène une action climatique ambitieuse depuis plus de 20 ans. Dès 2004, à une époque où la réalité du changement climatique était encore mise en doute par certains, la Ville de Paris a posé un diagnostic clair sur sa part de responsabilité dans le changement climatique, en réalisant un premier bilan des émissions de gaz à effet et des consommations énergétiques de son administration et du territoire parisien. 2004 reste à ce titre l'année de référence des Plans climat de la Ville, tant pour « émissions locales », qui comptabilisent les émissions directes du territoire parisien, que pour son « empreinte carbone », qui tient compte les émissions locales auxquelles s'ajoutent les émissions liées aux modes de vie et de consommation des habitants et usagers du territoire mais qui sont émises en dehors de Paris (ce sont par exemple les émissions liées à la production des aliments ou biens manufacturés consommés à Paris).

Depuis 2007, et l'adoption de son premier Plan climat, avant toute obligation légale de le faire, Paris s'est dotée d'une feuille de route claire pour lutter contre le changement climatique. Ce document-cadre est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur le territoire. Il définit des objectifs et mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement les énergies renouvelables. Dès ce premier Plan climat, les objectifs étaient ambitieux : réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et d'autant les consommations d'énergie pour 2020, et porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020. Ils ont guidé toutes les politiques climatiques de la Ville de la décennie 2010-2020.

En 2012, la Ville de Paris a renforcé la dimension opérationnelle de son Plan climat, en adoptant des objectifs par grands secteurs (logement, transports, déchets) et en engageant l'ensemble de ses politiques municipales dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique. N'étant responsable directement que de 5% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, la Ville cherche à mobiliser, dès ce deuxième Plan climat, l'ensemble des personnes qui vivent, travaillent ou passent sur le territoire pour relever le défi climatique. C'est également à cette époque que Paris commence à anticiper les effets du réchauffement sur son territoire. Un premier diagnostic des vulnérabilités et robustesses du territoire révèle que Paris est une ville plutôt robuste face aux aléas climatique et à la raréfaction des ressources malgré des points de fragilité relatifs aux canicules, aux inondations, à l'érosion de la biodiversité et à la ressource en eau.

L'ambition de Paris pour le climat a pris une nouvelle dimension lors de la COP21, accueillie par la France en 2015, aboutissant à l'adoption de l'Accord de Paris par la communauté internationale. Le troisième Plan climat (2018-2024), adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en mars 2018 et soutenu par 95% des Parisiens à l'occasion d'une votation citoyenne, a ainsi transposé, à l'échelle parisienne, les objectifs de l'Accord onusien, plaçant Paris sur la voie de la neutralité carbone et d'une consommation énergétique 100% renouvelable. Dans le même temps, la question de l'amélioration de la qualité de l'air a été intégrée au Plan climat.

1.1.2. Des résultats significatifs sur la voie de la neutralité carbone et de l'amélioration de la qualité de l'air

À l'issue de près de deux décennies d'action, le bilan climatique de la Ville de Paris est clair : en matière de réduction des émissions, de production et de consommations d'énergies

renouvelables, la Ville est en ligne avec ses objectifs, même si le chemin à parcourir pour atteindre la neutralité carbone et le 100% énergies renouvelables en 2050 demeure considérable.

Entre 2004 et 2021, les émissions locales (liées à la consommation énergétique des secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et des transports intramuros, ainsi que les émissions associées aux déchets produits à Paris) ont diminué de 36%. Cette baisse significative s'explique par les effets de sobriété dans les usages des bâtiments et transports ainsi que les changements de comportements vers des pratiques moins émettrices de carbone. Pour les transports routiers, les effets des régulations européennes et nationales (normes Euro) couplés aux décisions locales d'aménagement du territoire (réduction de la place de la voiture, amélioration des circulations des transports en commun et mobilités partagées, zone à circulation restreinte...) ont permis d'engranger des gains conséquents avec une réduction de 60% d'émissions de gaz à effet de serre sur la période.

L'empreinte carbone de Paris, qui reflète plus largement l'ensemble des émissions générées, à l'échelle planétaire, par l'activité des Parisiennes et des Parisiens a elle aussi baissé de manière significative entre 2004 et 2021, avec une diminution de 35%. Elle atteignait, en 2021, 18,4 millions de tonnes équivalent CO₂, contre 28,3 millions de tonnes équivalent CO₂, 17 ans plus tôt. En 2020, les confinements successifs et le coup d'arrêt que la crise sanitaire a porté à l'économie ont eu pour effet de réduire l'empreinte carbone du territoire de 40% par rapport à 2004, ce qui correspond au niveau attendu pour 2030. En creux, ce résultat, lié à une situation de crise exceptionnelle, a montré l'ampleur des efforts restant à engager pour atteindre les objectifs de 2030. Tout l'enjeu consiste à y parvenir dans un contexte normal.

La consommation énergétique de Paris a diminué de 15% entre 2004 et 2021. Cette baisse, quoique significative, n'a pas permis d'atteindre pleinement les objectifs du premier Plan climat en la matière, et souligne combien il sera nécessaire d'accélérer pour rester en ligne avec ceux de 2030. Elle n'en demeure pas moins largement supérieure à la baisse des consommations observée à l'échelle nationale sur la même période, de l'ordre de 5%. A Paris, la consommation énergétique est très majoritairement issue des bâtiments, l'enjeu de sa réduction est donc lié à l'immense défi collectif de la rénovation de l'ensemble du bâti parisien. Si des gains importants ont été réalisés dans le parc social, la rénovation du parc privé (résidentiel et tertiaire) est clairement en retrait. C'est le défi des prochaines années.

Cette période a également été marquée par un fort recul du recours aux énergies les plus carbonées, à commencer par le fioul (-43%) et le gaz. Dans le même temps, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de Paris est passée de 10% en 2004 à 19,3% en 2021, se rapprochant des objectifs initiaux.

Enfin, concernant la qualité de l'air, les efforts entrepris par la Ville de Paris ont permis d'obtenir une nette amélioration entre 2004 et 2021. La majorité des polluants atmosphériques, comme les particules fines, le dioxyde d'azote et le benzène ont vu leurs concentrations diminuer de 30% à 60% sur la période, grâce notamment à la baisse des émissions dues au trafic routier. Pour autant, les efforts à entreprendre pour atteindre les objectifs restent importants. À l'image de ce qu'il s'est passé pour l'empreinte carbone, les niveaux de pollution les plus faibles jamais enregistrés à Paris l'ont été pendant la période exceptionnelle du premier confinement de la crise sanitaire au printemps 2020, alors qu'une grande partie de l'activité était à l'arrêt. Les niveaux atteints pendant cette période se situaient notamment sous le seuil des futures réglementations européennes pour le dioxyde d'azote (NO₂). Cet épisode permet d'appréhender l'ampleur des efforts nécessaires pour atteindre une qualité de l'air satisfaisante qui ne nuirait pas à la santé des Parisiennes et des Parisiens.

1.2. Les motifs ayant fondés les choix du Plan Climat Air Energie de Paris

1.2.1. Les principes directeurs de la révision

L'actualisation en 2021 de l'étude de vulnérabilité et de robustesse du territoire parisien a établi un diagnostic sans appel : les risques majeurs qui étaient attendus en 2050 tendent à survenir dès 2030, et la possibilité qu'un pic de chaleur à 50°C frappe la capitale n'est plus exclue par les scientifiques du Groupement régional d'études sur le climat (GREC). La question de l'adaptation, pensée sous l'angle de la protection (protection de Parisiennes et Parisiens, protection du territoire, protection des ressources vitales comme l'eau) s'est imposée avec force comme un sujet central de ce nouveau Plan Climat.

Par ailleurs, compte tenu de l'ambition des objectifs adoptés au moment de la révision du Plan climat de 2018, en déclinaison de l'Accord de Paris (atteindre la neutralité carbone et le 100% ENR à horizon 2050), c'est sur l'accélération, l'implication de tous les échelons et l'accompagnement des plus fragiles que s'est construite la révision de 2024. C'est le sens du triptyque « plus vite, plus local et plus juste » qui a présidé à toutes les démarches de concertations et consultation, en interne et en externe.

Faire plus vite : c'est avant tout accélérer les efforts. Pour cela, la Ville de Paris mobilise l'ensemble de son administration, de ses services et de ses agents, mais aussi l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, commerçants, associations, etc.) du territoire parisien. Avec ce Plan Climat 2024-2030, Paris impulse un changement d'échelle sur les leviers municipaux, interroge toutes les activités qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre, planifie la sortie des énergies fossiles par une sobriété énergétique et le déploiement d'énergies renouvelables. L'adaptation de Paris aux effets du changement climatique s'inscrit également dans cet impératif d'accélération. Il en va de la protection des habitants, des travailleurs et de toutes les personnes circulant sur le territoire. Pour la première fois, le Plan climat définit une trajectoire d'adaptation pour Paris.

Faire plus local : les actions de lutte contre le changement climatique doivent être mises en œuvre rapidement sur l'ensemble du territoire, dans tous les quartiers et les arrondissements. Pour la première fois, le Plan climat se décline localement et s'inscrit dans une démarche de proximité, au plus près du quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Chaque arrondissement dispose d'une feuille de route opérationnelle, fixée sur la base de ses priorités, en parfaite cohérence avec les actions entreprises dans d'autres domaines visant à faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale.

Faire plus juste : Paris place la justice sociale au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique. La crise climatique est un amplificateur d'inégalités. Toutes les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas touchés de la même manière par le changement climatique : ceux qui y contribuent le moins sont souvent ceux qui sont le plus impactés par ses effets. Ainsi, les habitantes et les habitants des quartiers populaires de Paris sont les plus exposés aux vagues de chaleur, à la pollution de l'air et la précarité énergétique, été comme hiver. Avec ce Plan Climat, Paris est engagée pour réduire la pauvreté et permettre à chacun de vivre mieux dans une ville bas-carbone et adaptée au changement climatique.

1.2.1. Un plan stratégique prescripteur de l'ambition environnementale de Paris

Conformément à la loi, le Plan Climat de Paris 2024-2030 a été élaboré en cohérence avec les objectifs des documents stratégiques de rangs supérieurs. Ainsi, le PCAET parisien intègre les dispositions pertinentes du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et du Schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCOT). Il est également compatible avec les objectifs du Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM), du Plan de protection de l'atmosphère Île-de-France (PPA) et du Schéma régional climat air énergie Île-de-France actuellement en vigueur. L'analyse

détaillée des liens entre le PCAET et ces documents stratégiques est présentée dans l'Évaluation environnementale stratégique.

En tant que document stratégique global, le Plan Climat, qui fixe l'ambition parisienne, se décline ensuite dans tous les plans, programmes et politiques sectorielles, tels que le Plan alimentation durable, le Plan biodiversité, le Plan de prévention des déchets ménagers assimilés, et le zonage pluvial. Il vise à garantir une mise en œuvre cohérente des politiques publiques de lutte contre le changement climatique de la Ville. Il a également vocation à orienter les actions des acteurs, notamment économiques, du territoire parisien.

1.2.2. Un plan pour garantir l'habitabilité de Paris et sortir de l'ère fossile

Le découpage du Plan Climat en 5 grandes parties reflète les priorités stratégiques de la Ville : protéger les Parisiennes et les Parisiens ; accélérer la réduction des gaz à effet de serre ; préserver et protéger les ressources en tant que biens communs ; promouvoir et accompagner le développement d'une économie résiliente et bas carbone ; agir ensemble pour le climat. Pour chacune de ces priorités, des actions de différentes natures sont présentées au fil du document, retenues soit pour leur importance en termes de gains attendus (en termes d'émissions de CO2 évitées, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de production d'ENR locales ou d'adaptation du territoire), soit pour leur dimension emblématique et leur capacité à refléter la philosophie générale de l'action climatique parisienne.

En matière de lutte contre le changement climatique et ses effets, et d'amélioration de la qualité de l'air, les grandes typologies d'actions à mettre en œuvre sont connues (rénover massivement les bâtiments, décarboner les déplacements, végétaliser le territoire, réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables...). Ainsi, si certaines actions sont entièrement nouvelles, la majorité d'entre elles étaient déjà présentes dans le plan précédent. La Ville de Paris n'a pas retenu d'orientations fondamentalement différentes de celles qui guident son action climatique depuis les années 2000. C'est la raison pour laquelle l'effort porte sur la mise à l'échelle de ces actions pour être en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

Protéger les Parisiennes et les Parisiens

La protection des Parisiennes et des Parisiens, des visiteurs, des ressources et des infrastructures est la priorité du Plan climat 2024-2030. D'abord en transformant Paris pour la protéger des fortes chaleurs, en s'appuyant, en premier lieu, sur la végétalisation et les solutions basées sur la nature. Les arbres et la nature sont des climatiseurs naturels ; en ouvrant au public environ 300 ha de nouveaux espaces verts d'ici 2040, en aménageant des îlots de fraîcheur dans tous les quartiers et en multipliant les milieux humides, la Ville devient plus agréable à vivre en période de fortes chaleurs.

Paris s'inspire de villes du sud de l'Europe et déploie des solutions low-tech sur l'espace public et ses équipements publics : volets, ombrières, toits blancs, ventilation naturelle. Les Parisiens seront accompagnés pour protéger leurs logements. Le recours à la climatisation sera autant que possible limité. Pour faire face aux vagues de chaleur, la place de l'eau dans la ville sera renforcée et les Parisiens pourront se baigner dans la Seine dès 2025.

Parce que le changement climatique est générateur et amplificateur d'inégalités, Paris donne la priorité à la protection des ménages modestes et populations précaires, pour qu'ils n'aient pas à subir le froid et l'humidité l'hiver et la chaleur l'été dans leurs lieux d'habitation, et qu'ils puissent accéder à une alimentation saine, y compris dans le cadre de distributions alimentaires. Les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront renforcés.

Paris protège également ses habitants en poursuivant ses efforts pour améliorer la qualité de l'air grâce au rééquilibrage de l'espace public en faveur de piétons et vélos et de la végétalisation de l'espace public au détriment de la voiture individuelle, en transformant le périphérique et en

plaidant auprès de la Métropole, de la Région, de l'État et de l'Europe pour des politiques publiques plus ambitieuses.

Les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront étendus et renforcés. Au-delà des personnes âgées, des actions d'aller-vers seront engagées pour les femmes enceintes et les jeunes bébés. Un plan « Grand chaud » sera mis en place pour les personnes à la rue. Paris se préparera à subir des épisodes de chaleur extrême et engagera une réflexion pour mobiliser des lieux refuges pour toute la population générale en cas de dôme de chaleur.

Enfin, Paris pourra s'appuyer sur sa police municipale, mise en place en octobre 2021, pour la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures du Plan climat. Elle sera d'abord chargée de veiller au respect des règles environnementales, telles que le contrôle de la ZFE (vignettes Crit'air) et de toutes autres mesures de restriction de circulation, ou encore du contrôle des dispositifs qui seraient incompatibles avec les objectifs du plan climat, comme le chauffage sur les terrasses, ou les portes ouvertes des commerces climatisés. Elle sera également mobilisée pour accompagner et informer les habitants dans le cadre de la gestion de crises climatiques (ex : canicule) - elle viendra en aide spécifiquement aux personnes vulnérables (sans-abris, personnes âgées, malades chroniques...).

Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Paris est résolument engagée vers la neutralité carbone. Elle vise une réduction de moitié de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2004. Pour y parvenir, elle se fixera des niveaux d'émissions à ne pas dépasser chaque année, afin d'objectiver les efforts attendus sur chacun des secteurs et d'aligner toutes ses politiques publiques sur la trajectoire de décarbonation.

Premier levier pour réduire les émissions, la rénovation énergétique des immeubles parisiens est le chantier du siècle. Cet engagement est réaffirmé par le renforcement des dispositifs d'accompagnement des copropriétés privées et la création de dispositifs pour les petits commerces. Paris demeurera exemplaire en lançant un grand plan de rénovation de son patrimoine municipal, elle déploiera une nouvelle méthode pour la rénovation globale de ses écoles et de ses crèches et continuera à rénover 5 000 logements sociaux par an pour assurer le confort thermique estival et hivernal des Parisiennes et des Parisiens.

Avec son nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique, Paris s'est doté d'un outil puissant, pour construire moins, régénérer plus, et réduire l'empreinte carbone des constructions. Le recours au béton sera fortement réduit, afin d'en sortir progressivement, et les matériaux biosourcés encouragés. Paris développera une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour accélérer les projets d'adaptation des bâtiments. La mobilisation des toits et des sous-sols parisiens au profit de la transition écologique sera facilitée.

Pour poursuivre la réduction des émissions du secteur des transports, Paris entend aller plus vite et plus loin dans la réduction de la place de la voiture, seul gage d'une véritable décarbonation du transport parisien en accord avec le respect des normes sanitaires sur la qualité de l'air. Le rééquilibrage de l'espace public sera accéléré : 80 quartiers piétons, libérés de la circulation automobile verront le jour, et le boulevard périphérique sera transformé en boulevard urbain. Paris fera de la voie réservée aux athlètes pendant les Jeux olympiques et paralympiques une voie dédiée aux transports en commun et au covoiturage dès la fin l'événement. Pour les véhicules motorisés qui demeurent indispensables à la vie de la cité (voitures de personnes en situation de handicap, bus, véhicules secours, transport de charges lourdes, bennes pour la collecte des déchets...), Paris développera des solutions de massification des mobilités propres. Le parc de véhicules de la Ville sera entièrement sorti de la motorisation thermique en 2030.

Enfin, la baignabilité de la Seine, la transformation du périphérique et la sortie du plastique à usage unique dans la Ville constituent d'importantes avancées écologiques, dont le déploiement aura été accéléré par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

Préserver les ressources en tant que biens communs

La Ville de Paris doit relever les défis de la crise climatique et énergétique en réduisant les pressions qu'elle exerce sur les ressources naturelles, véritables biens communs, grâce à une triple sobriété : en énergie, en eau, et en matières.

La sobriété énergétique sera décisive pour sortir définitivement des énergies fossiles. Les efforts pour réduire les consommations de 35% par rapport à 2004 porteront sur tous les domaines, le plan municipal de sobriété énergétique sera renforcé, l'éclairage public consommera moins d'énergie, et la Ville mobilisera tous les leviers, y compris réglementaires, pour inciter les acteurs du territoire à suivre la même trajectoire. Dans le même temps la Ville engagera la sortie des énergies fossiles de tous ses équipements municipaux, et mettra un terme à l'utilisation du fioul sur son territoire. La production locale d'énergies renouvelables sera facilitée et encouragée, les bâtiments municipaux seront mobilisés pour implanter 6 000 micro-installations de productrices d'énergies renouvelables d'ici 2050.

La Ville de Paris considère l'énergie comme un bien commun qui doit être préservé des logiques de marché, c'est pourquoi elle défend et promeut le cadre d'un service public de l'énergie qui amplifie le développement des énergies renouvelables. Elle plaide également pour la réinstauration des tarifs réglementés de vente du gaz au profit des particuliers, des collectivités et des petites entreprises, supprimés conformément à la loi énergie-climat de 2019, et le maintien des tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Le changement climatique entraînera de plus en plus de tensions sur la ressource en eau. Avec ce Plan climat, Paris prend acte de la fin de l'abondance de cette ressource vitale, s'engage à réduire de 15% ses prélèvements d'eau, priorise les usages et développe un nouveau « mix hydrique » pour adapter les ressources utilisées à chaque usage. Des actions de prévention et de préservation de la qualité des eaux présentes dans le milieu naturel seront menées.

Pour la première fois, ce Plan climat engage Paris dans une approche de sobriété matières, pour réduire la consommation des ressources naturelles et les déchets produits. La Ville de Paris estimera la consommation globale de matière sur son territoire, et la réduira en opérant un changement d'échelle en matière d'économie circulaire et de réduction des déchets, et notamment des plastiques à usage unique.

Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, résiliente et bas-carbone

Paris soutient la transformation écologique de l'économie en mobilisant les leviers municipaux pour promouvoir, accompagner et investir dans le commerce et l'artisanat local et durable, et trouver le chemin d'une consommation plus responsable et moins destructrice des ressources.

La transformation du tourisme est le symbole de cette transition. Paris œuvra à la construction d'une offre touristique durable, accueillante et résiliente, et accompagnera les professionnels du tourisme dans cette voie. Paris défendra le principe d'une réduction des mouvements aériens sur les aéroports desservant le territoire, au profit du tourisme en train.

Elle plaide également auprès de l'État en faveur d'un financement massif visant le renforcement et la modernisation du réseau ferroviaire afin que le mode ferré beaucoup moins émetteur de CO2 soit compétitif vis à vis du secteur aérien

L'alimentation représente environ 20% de l'empreinte carbone du territoire Parisien. Avec ce Plan climat, Paris favorise une alimentation durable, plus végétale et locale, dans ses restaurants

municipaux. Elle favorise aussi l'approvisionnement local, la transformation alimentaire sur son territoire et le développement de l'agriculture urbaine.

Pour amorcer le changement sociétal qui va de pair avec la transition écologique, des métiers nouveaux vont voir le jour, d'autres devront évoluer pour s'adapter. La Ville de Paris mobilisera la recherche et l'enseignement supérieur, ainsi que les chambres consulaires, pour accompagner cette mutation du travail et de l'emploi vers les domaines clés de la transition écologique : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, agriculture urbaine et alimentation durable...

Avec l'accélération du dérèglement climatique, ce sont des volumes d'investissements inédits qui devront être mobilisés, par la puissance publique et les parties prenantes du territoire. Une trajectoire des investissements sera élaborée pour s'assurer de leur bon niveau et du rythme de leur engagement. Les acteurs économiques et les financements privés seront mobilisés, tout comme la commande publique qui représente un levier considérable pour la transition écologique.

Agir ensemble pour le climat

Depuis l'adoption du premier Plan climat en 2007, la participation citoyenne est au cœur de l'action climatique de la Ville. Ce Plan climat est celui de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des associations, des entreprises, qui ont contribué à son élaboration. La Ville de Paris confie davantage les clés de la décision avec les Parisiennes et les Parisiens, en mobilisant l'Assemblée citoyenne, le Conseil des générations futures et les habitantes et habitants des quartiers populaires. Paris répondra à la volonté de nombreux Parisiens de s'engager pour le climat en élargissant les missions des Volontaires de Paris.

Pour répondre aux attentes exprimées par une partie de la jeunesse et des citoyens, la Ville de Paris a ouvert en septembre 2021 l'Académie du Climat, lieu dédié à l'accélération de la transition écologique situé en plein cœur de Paris, dans les locaux de l'ancienne mairie du 4ème arrondissement. Par les multiples partenariats tissés depuis son ouverture, l'Académie est devenue un lieu de rencontres, de partage et de création, ouvert sur la Ville. Dans un contexte d'interdépendance entre territoires, les efforts en faveur de la transition écologique nécessitent une coopération sans cesse renouvelée entre collectivités. Paris renforcera ses liens avec les territoires métropolitains, en approfondissant l'action climatique dans toutes ses coopérations.

Paris développe des solidarités et coopérations en faveur du climat avec des villes et territoires du monde entier. Avec ce Plan climat, elle continue de porter une voix unique et ambitieuse à l'international, en défendant la place des villes dans les négociations internationales, et le principe d'un financement direct pour tenir leurs trajectoires carbone. Paris contribuera également au développement d'une justice climatique et s'engagera avec ses partenaires dans un plaidoyer international de sortie des énergies fossiles.

Enfin, pour la première fois, ce document a été co-conçu avec toutes les mairies d'arrondissement. Cette nouvelle approche s'inscrit dans la continuité de réformes engagées depuis 2020 pour faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale. L'expérience l'a démontré : les décisions les plus adaptées sont celles prises par l'échelon le mieux placé, au plus près du réel ; c'est aussi dans la proximité que l'on assure le pilotage le plus agile, et donc le plus efficace, de l'action publique. Cette méthode, particulièrement pertinente en matière de politique climatique qui lie sans cesse défis globaux et action locale, a permis d'élaborer 17 feuilles de route d'arrondissement pour la mise en œuvre d'actions sur les priorités définies par les Maires d'arrondissement, tenant compte de leurs spécificités et des attentes de leurs habitants.

L'élaboration du Plan climat (2024-2030) s'est engagée dans une période d'accélération brutale des manifestations du changement climatique partout sur la planète. Ce quatrième Plan Climat sonne la mobilisation générale pour garantir l'habitabilité de Paris dans un avenir proche, et engage le territoire dans une course contre la montre pour maintenir l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C.

1.2.3. Les objectifs stratégiques

Deux temporalités : 2030 et 2050

Le Plan Climat est construit sur deux grandes séries d'objectifs :

- Ceux à 2050 : réduction de 80% l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004 ; faire de Paris un territoire zéro émission de gaz à effet de serre, réduction de 50% les consommations énergétiques sur le territoire, atteinte de 100% d'énergies renouvelables dans la consommation dont 20% produites localement ;
- Ceux intermédiaire à 2030 : réduction de 50% des émissions locales de gaz à effet de serre par rapport à 2004 ; réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire ; réduction de 35% les consommations énergétiques ; atteinte de 45% d'énergies renouvelables dans la consommation dont 10% produites localement.

Sur le volet "qualité de l'air" du Plan climat, en utilisant les leviers à sa disposition, la Ville de Paris se fixe pour objectifs :

- Que plus aucune Parisienne ni aucun Parisien ne soit exposé à un dépassement des valeurs réglementaires actuelles pour le dioxyde d'azote à compter de 2025,
- D'atteindre le respect des nouvelles valeurs réglementaires européennes en 2030 2030, le respect des nouvelles valeurs réglementaires européennes,
- De respecter les recommandations OMS d'ici 2035, le respect des recommandations de l'OMS.

Enfin concernant l'adaptation, la Ville de Paris définira une trajectoire d'adaptation au changement climatique en se fixant plusieurs objectifs, dont :

- 100% des Parisiens et des Parisiennes à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit en 2030
- 40% du territoire non imperméabilisés d'ici 2050
- 10m² par habitant d'espaces verts d'ici 2040
- Réduire de 15% les prélèvements en eau d'ici 2030

Une trajectoire ambitieuse de décarbonation

Pour définir dès 2018 une trajectoire de neutralité carbone à 2050, la Ville s'est appuyée sur les scénarios les plus volontaristes de l'ADEME, sur la deuxième Stratégie nationale bas-carbone (SNBC2), sur le scénario « Afterres 2050 » développé par l'association Solagro pour l'agriculture ainsi que celui développé par GrtGaz-ADEME pour la production du biogaz. Le respect de cette trajectoire à Paris dépend de la mobilisation conjointe des pouvoirs publics, à toutes les échelles (européenne, nationale, régionale, métropolitaine et municipale). Elle implique aussi la mobilisation des acteurs et opérateurs économiques et des habitants. Cette trajectoire sera réévaluée avec la parution de la SNBC3 et ajustée en fonction des retards de l'État français dans certaines de ses obligations européennes comme la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Réduire la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

La réduction à zéro des émissions locales nécessite de réduire de 50% la consommation énergétique de Paris et de se doter d'un mix énergétique 100% renouvelables en 2050. La production d'énergies renouvelables n'émettant aucun gaz à effet de serre localement (uniquement en scope 3), les émissions seront donc nulles. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Paris prévoit :

- D'atteindre 100% d'énergies renouvelables dans le réseau de chaleur d'ici 2050

- De faciliter le recours à des contrats énergétiques “verts” pour les habitants et les acteurs économiques pour les autres énergies,
- D’accélérer la production locale d’énergies renouvelables et de récupération
- D’étudier des évolutions juridiques pour limiter la distribution d’énergies carbonées dans les réseaux appartenant à la Ville de Paris.

La trajectoire de décarbonation de la Ville de Paris intègre une simulation de l’approvisionnement énergétique du territoire détaillant la part des énergies renouvelables consommées à Paris et son évolution attendue entre 2004 et 2050. Cette simulation montre que malgré une croissance importante de la production d’EnR² sur le territoire parisien, l’approvisionnement en EnR² de Paris par les réseaux nationaux restera prépondérante (de l’ordre de 85% en 2050 contre 96% en 2004). La consommation d’une énergie verte, est essentielle dans notre stratégie et est étroitement liée à la politique énergétique nationale.

La Ville de Paris s’appuie également sur le développement de ses réseaux de chaleur et de froid, infrastructures centrales pour la transition énergétique du territoire. Le réseau de chaleur alimente près de 6 000 clients parisiens, soit l’équivalent de 425 000 logements. Alimenté aujourd’hui à 54% en énergies renouvelables et de récupération, la Ville de Paris a fixé un objectif de 100% d’énergies renouvelables et de récupération dans son mix énergétique en 2050.

Atteindre 100% d’énergies renouvelables dans la consommation parisienne implique de diviser par 2 les besoins énergétiques du territoire. Pour cela, la rénovation énergétique des 120 000 immeubles parisiens est nécessaire. Ce défi est à la fois parisien et national : la France ne pourra atteindre la neutralité carbone sans qu’un effort majeur ne soit fourni en matière de rénovation énergétique du parc existant. C’est la raison pour laquelle la Ville de Paris plaide pour qu’un cadre réglementaire plus ambitieux soit fixé à l’échelle nationale en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, tout en développant les facilitations financières pour les ménages.

Améliorer la qualité de l’air, une préoccupation majeure

La qualité de l’air s’améliore à Paris depuis 10 ans, avec la baisse significative de 30 à 60% de la majorité des polluants atmosphériques. Néanmoins, en 2023, 2 000 Parisiens étaient concernés par les dépassements des seuils des valeurs limites pour les concentrations de NO₂.

L’ensemble des Parisiens sont concernés par un dépassement des recommandations de l’Organisation Mondiale de la Santé pour les 4 polluants : NO₂, PM₁₀, PM_{2.5} et Ozone.

La Ville de Paris, avec l’appui de l’agence agréée de la qualité de l’air en Île-de-France, a analysé les tendances actuelles et la nécessité de mesures additionnelles pour atteindre en particulier les nouvelles recommandations de l’OMS en 2035. Les modélisations annoncent qu’il faut réduire de plus de plus 80% les émissions des secteurs du résidentiel, de la mobilité et des chantiers pour respecter les valeurs de la future réglementation européennes à 2030. Les efforts doivent continuer dans le secteur du bâtiment et du transport. Concernant les mobilités, cela nécessite de continuer à réduire le volume de trafic, basculer vers des motorisations peu ou pas émissives localement, limiter drastiquement les particules fines de freinage en sus du déploiement de la norme Euro 7 et enclencher les étapes d’interdiction des véhicules Crit’Air 2&3 d’ici la fin de la décennie. Dans le secteur du bâtiment, des progrès importants sont attendus dans la réduction des particules fines des chauffages au bois et la réduction des polluants des chantiers.

A l’instar des trajectoires sur les émissions de gaz à effet de serre ou les énergies renouvelables, il est fondamental que la même dynamique s’opère avec la Métropole du Grand Paris (ZFE) ou avec l’État (chantier, agriculture, normes...) pour assurer l’atteinte de ces objectifs vitaux pour la santé des Parisiens et de Métropolitains.

Adapter Paris au dérèglement climatique, une nécessité

Paris s'est réchauffée de +2,3°C depuis 1876. L'étude de vulnérabilités et de robustesse de Paris face aux aléas climatiques, publiée en septembre 2021, indiquaient clairement que Paris se réchaufferait au minimum de +2,5°C +3°C à l'horizon 2050, et même +4°C d'ici la fin du siècle.

Ces dérèglements engendrent des bouleversements physiques en matière de précipitations (intensité, volume, fréquence), de sécheresse (durée), de douceur hivernale (zoonose) ou de stabilité des sols (argile). Ils ont des conséquences sociales (surmortalité pendant les canicules) et des conséquences économiques (infrastructure inondée, stabilité des bâtiments) importantes.

La définition de cette trajectoire d'élévation de température (jusqu'à +4°C en 2100) et ses conséquences permet d'anticiper dans la politique publique municipale un nouveau référentiel de risques à intégrer pour la protection des Parisiens et la préservation ou l'adaptation des infrastructures.

Si la Ville de Paris ne peut maîtriser l'élévation de température de son territoire due au réchauffement global, il a été décidé de définir des indicateurs de résultats pour la protection des Parisiens et des ressources du territoire en termes d'adaptation : accès aux îlots de fraîcheur, préservation de la ressource en eau et végétalisation du territoire.

La Ville de Paris continue de travailler avec le Groupement régional d'études sur le climat (GREC francilien), les services de l'État et les réseaux internationaux pour la définition d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation aux changements climatiques.

2. La prise en compte de l'évaluation environnementale et des consultations

2.1.Prise en compte de l'évaluation environnementale

2.1.1. Principe de la démarche conduite

L'évaluation du Plan Climat de Paris est menée dans le cadre général de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001, qui a pour objectif d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des documents de planification. Cette directive établit un système d'évaluation fondé sur une autoévaluation par le maître d'ouvrage, soit la Ville de Paris, et une évaluation externe par la consultation d'une autorité compétente et l'implication du public, via l'avis rendu par l'Autorité environnementale. La procédure d'évaluation et son contenu sont détaillés à l'article R 122-20 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale permet :

- l'approche globale et systémique des enjeux environnementaux et des impacts produits (impacts cumulés, induits, identifier les cas de conflit entre des objectifs environnementaux et les solutions potentielles) ;
- l'articulation et la cohérence avec les autres plans/schémas/programmes du territoire étudié ;
- l'établissement d'un diagnostic précis et quantifié couvrant tous les enjeux environnementaux ainsi que la préparation d'indicateurs de suivi de l'évolution de l'environnement ;
- l'identification et l'anticipation des impacts induits en termes d'aménagement du territoire, l'articulation avec les documents d'urbanisme ;
- la vérification du niveau d'ambition du document vis-à-vis de la prise en compte de l'environnement ; préparer la mise en œuvre ; s'assurer du caractère opérationnel des orientations et des mesures prises en faveur de l'environnement ; préparer le suivi environnemental avec notamment des indicateurs de suivi des orientations du document

Afin de répondre à ces objectifs, l'évaluation environnementale conduite par la Ville a été réalisée au travers d'un processus intégré. La méthode d'évaluation environnementale reprend, en l'adaptant, le contenu de l'étude d'impact des projets, à la différence près que, le programme d'actions comporte des actions ni localisées ni localisables à ce stade du projet sur le territoire parisien. Il est donc important de préciser que les enjeux à prendre en compte et les mesures proposées ne sont ni de même nature ni de même échelle et degré de précision que dans le cadre d'un projet d'aménagement localisé et défini dans ses caractéristiques techniques. Ainsi, la quantification des incidences environnementales de la mise en œuvre du PCAET est effectuée de façon optimale, dans la mesure du possible et s'appuie essentiellement sur une analyse qualitative à « dire d'expert » des incidences. Par la lecture critique et objective des actions qu'il intègre, son évaluation environnementale s'assure de la prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux sur lequel il peut avoir une incidence directe ou indirecte.

La principale vocation de cette évaluation est d'apporter des éléments sécurisant la prise en compte de toutes les facettes environnementales sous-tendues à chaque action. En cela, elle ne constitue pas un exercice de mesure de l'efficacité des actions engagées. Elle ne prétend pas apporter une réponse précise sur la capacité des actions du PCAET à atteindre les objectifs chiffrés (neutralité Carbone, -50% d'énergie consommée, + 100% de renouvelable à l'horizon 2050). Elle établit des mesures d'évitement, de réduction voire de compensation permettant de sécuriser la prise en compte de l'environnement dans le projet.

La conduite de l'évaluation environnementale s'est réalisée en parallèle de l'élaboration du PCAET. Le rapport d'évaluation final s'est appuyé sur une version du plan qui a par la suite évolué. Ces évolutions n'ont cependant aucune incidence sur le contenu de l'évaluation, car elles concernent quasi-exclusivement la forme du document (structure et formulation des titres remaniées, illustrations ajoutées). La seule modification de fond concerne plusieurs mesures ayant été retirées entre la finalisation de l'évaluation et le vote de l'avant-projet de Plan ; cependant, elles avaient été évaluées comme sans incidences négatives sur l'environnement, et aucune mesure n'a été rajoutée. En conséquence, ces retraits ne modifient en rien le contenu de l'évaluation.

2.1.2. Bilan de l'évaluation environnementale

Dans son ensemble, le PCAET induira des incidences positives sur l'environnement, notamment la nette plus-value apportée sur les enjeux prioritaires associés à la transition énergétique, à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation au changement climatique et. Le programme d'actions apporte des incidences positives moins marquées sur les autres enjeux. Ce profil environnemental est cohérent avec la nature et les leviers d'un programme d'action de Plan climat : les enjeux liés à l'adaptation ou à l'atténuation du changement affichent les meilleurs résultats comme on est en droit de l'attendre étant donné la nature du document.

L'analyse des incidences du programme d'actions a relevé quelques incidences négatives parmi la pluralité des incidences positives. Celles-ci peuvent découler de conflits entre enjeux de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables et ceux liés au patrimoine bâti et architectural. De même, la recherche de rafraîchissement de la ville, le développement de la végétalisation dans un milieu urbain au sol artificialisé et pollué peuvent entrer en conflit avec les enjeux relatifs à la sobriété des usages de l'eau et à l'économie des ressources minérales.

L'analyse fait ressortir une forte plus-value du programme d'actions. On observe une cohérence par grand enjeu du PCAET avec les incidences cumulées sur les enjeux environnementaux :

ENJEU 1 - Protéger les Parisien.ne.s : les mesures visant à rafraîchir la ville, anticiper et gérer les crises présentent des incidences positives majeures sur les enjeux relatifs à l'adaptation au changement climatique du cadre de vie. Il en découle des effets positifs sur le verdissement du mix énergétique qui émanent également des mesures pour lutter contre les inégalités environnementales.

ENJEU 2 - Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre : les mesures associées à cet enjeu présentent des incidences cumulées très positives car elles visent la transformation de l'urbanisme et des logements et du secteur des transports pour réduire les consommations de manière massive et décarboner les transports.

ENJEU 3 - Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs : les mesures présentent également des incidences notables, également sur l'aspect de la décarbonation des énergies notamment du fait des interventions pour préserver et protéger les ressources en tant que bien commun et faire de Paris une ville plus sobre en matière. Les incidences sur l'eau sont moindres que ce que l'on pourrait penser étant donné l'intégration d'une thématique « en gérant l'eau de manière plus durable ». Ceci découle du levier peu important du PCAET sur le sujet et de l'approche axée sur la sécurisation de l'eau au regard des enjeux humains.

ENJEU 4 - Promouvoir une économie locale résiliente et bas carbone : les mesures répondant à cet enjeu auront des incidences plus marquées sur les émissions de GES étant donné les thématiques retenues. L'évolution des secteurs d'activités du commerce, de l'artisanat, du tourisme, de l'alimentation est recherchée pour diminuer leur empreinte carbone.

ENJEU 5 - Agir ensemble pour le climat : les mesures visent à coordonner la mise en oeuvre du PCAET et à engager les Parisien.ne.s dans le mouvement. Les incidences sont moins notables car

indirectes ou n'impactent pas les différents enjeux environnementaux. Pour autant la mise en mouvement de la population et des acteurs territoriaux est un élément clef du changement de modèle énergétique.

Certaines actions présentant des incidences négatives, des mesures d'évitement ou de réduction ont été préconisées et seront intégrées dans la mise en œuvre opérationnelle du plan.

Concernant la transition énergétique :

- L'usage des toits pour la production d'énergie (électricité et chaleur) entre en concurrence avec les autres usages attendus, telle que la gestion des eaux pluviales (stockages temporaires pour la régulation des débits de fuite) et la végétalisation.

Mesure ERC : mettre en oeuvre la solution la plus adaptée à l'enjeu local : ICU, consommation d'énergie ou besoin en eau

- Les technologies de production d'énergies renouvelables ont recours à des matériaux et des procédés à forte énergie grise et responsables de déchets non recyclables. Pour celles localisées hors de Paris intra-muros, présente des risques de consommation foncière de parcelles à vocation agricole ou naturelle. Dans ce sens le PCAET envisage le développement de photovoltaïques en toiture.

Mesure ERC : Veiller à la cohérence des technologies mises en oeuvre et à leur localisation

- La réaffectation des voies peut, temporairement, conduire à des reports de trafic susceptibles de générer une congestion locale de trafics dommageable en termes d'émissions de polluants de proximité et de nuisances acoustiques. Le développement du fret fluvial représente un enjeu pour la Seine et les milieux aquatiques avec des risques renforcés de pollutions chroniques et accidentelles.

Mesure de suivi : Mettre en place un suivi localisé des émissions de polluants atmosphériques pour mesurer précisément le bénéfice en termes de qualité de l'air et réajuster en fonction des résultats

- Plusieurs mesures impliquent la réalisation d'événements. Or ceux-ci présentent des impacts environnementaux du fait de leur caractère éphémère et du nombre important de participants.

Mesure ERC : Généraliser la charte des événements responsables et engager les organisateurs à réaliser un bilan environnemental afin de réduire l'empreinte écologique de ces événements

Concernant l'adaptation climatique : adaptation du milieu urbain, résilience des milieux naturels et de la biodiversité, prévention des risques naturels

- La relocalisation de la production alimentaire ne doit pas se faire aux détriments d'espaces présentant une biodiversité fonctionnelle. La création d'un nouveau réservoir urbains de biodiversité ou d'un nouvel espace vert ne présentera jamais la même diversité écologique qu'un espace existant.

Mesure ERC : préserver les espaces naturels existants, en particulier ceux qui participent aux continuités écologiques

- Les alignements d'arbres monospécifiques font partie des éléments visuels du patrimoine, mais ne sont plus adaptés aux pressions actuelles et aux menaces des invasions parasitaires.

Mesure ERC : s'assurer que les alignements d'arbres recomposés présentent une diversité permettant de réduire les risques de propagation des éléments pathogènes

Concernant les déchets et les matériaux :

- L'ampleur des rénovations envisagées peut être à l'origine de volumes importants de matériaux. Tous ne pourront être réutilisés directement et nécessiteront d'être stockés temporairement puis pris en charge par les filières de tri/traitement.

Mesure ERC : mettre en place les filières de tri/traitement/recyclage des déchets du BTP au plus près des besoins

- La volonté de réduire les déchets et le maintien d'un gisement suffisant pour assurer le plein fonctionnement des unités de valorisation énergétique peuvent entrer en conflit.

Mesure ERC : articuler réduction des déchets et valorisation énergétique

- Le développement de l'agriculture urbaine et de la végétalisation repose sur l'import de terres végétales et l'utilisation d'intrants.

Mesure ERC : mettre en place des boucles locales de valorisation matière des déchets alimentaires comme apport de substrat et de compost

Concernant le patrimoine paysager et bâti

- Les objectifs fixés à la production agricole locale peuvent conduire au développement de serre et d'installation de production hors-sol pouvant conduire à une certaine « urbanisation » des paysages.

Mesure ERC : Veiller à la qualité paysagère des espaces nouvellement cultivés

Concernant les usages des sols :

- La production énergétique en dehors du territoire parisien porte des enjeux de consommation d'espace qu'il conviendrait d'encadrer dans le cadre de l'application du PCAET.

Mesure ERC : s'assurer du maintien des fonctionnalités écologiques des sites potentiels de production d'EnR

Concernant la santé environnementale : ressources en eau, qualité de l'air, pollutions, nuisances :

- Les travaux et interventions sur le patrimoine arboré (plantation ou remplacement) peuvent augmenter la palette des pollens allergisants.

Mesure ERC : exercer une vigilance sur le potentiel allergisant des espèces plantées

- Il a été constaté une perte de qualité acoustique sur les bâtiments rénovés thermiquement.

Mesure ERC : exercer une vigilance sur le maintien des qualités acoustiques voire leur amélioration dans le cas de la rénovation énergétique

- La réorganisation de la production d'énergie notamment sous forme renouvelable dans et hors Paris s'accompagne de nuisances électromagnétiques pour le transport et la distribution de l'électricité : câbles électriques, transformateurs

Mesure ERC : veiller à ne pas augmenter l'exposition des riverains à de nouvelles nuisances

2.2. Prise en compte des consultations auxquelles il a été procédé

La procédure de révision s'est accompagnée d'un dispositif de concertation permettant au public de s'exprimer et de participer activement. La concertation préalable s'est tenue du 15 septembre au 15 décembre 2022 et a permis l'expression large des acteurs du territoire, dans le cadre de divers événements, instances et grâce à différents outils. Un événement de lancement à l'Académie du Climat le 15 septembre 2022, a permis aux participants de rencontrer des représentants de différents organismes agissant pour la transition écologique à Paris, dans le cadre d'ateliers et d'animations. Les premières idées des Parisiennes et des Parisiens y ont été

recueillies. Les sites paris.fr, decider.paris.fr, les réseaux sociaux de la Ville et les mobiliers urbains d'information ont permis de relayer l'annonce de la concertation et de fournir les informations nécessaires pour y participer.

Concertation localisée : La Ville de Paris a conduit une concertation localisée grâce à un travail étroit avec les mairies d'arrondissement, qui ont été sollicitées pour définir des thématiques prioritaires à l'échelle de leur territoire, déclinées dans le cadre d'événements publics. Les formats ont grandement varié d'un arrondissement à l'autre : balade climat, ateliers de co-construction, cafés-climat, cafés-climat, balades à vélo, micro-trottoir... Plus de 140 événements ont ainsi été organisés sur la durée de la concertation. Quatre mairies d'arrondissement ont organisé des expositions gratuites dédiées au Plan climat.

Formats spécifiques : Afin d'inclure les publics les plus vulnérables face au changement climatique et ses impacts, la Ville de Paris, en partenariat avec le CAUE, a organisé des ateliers de sensibilisation dans 5 quartiers prioritaires de la Ville. En prenant appui sur une fresque illustrant Paris en 2030, les habitants ont pu réfléchir aux enjeux du Plan climat de Paris et proposer des actions à mettre en œuvre pour accélérer la transition écologique de leur quartier.

Un événement professionnel a également été organisé à destination des associations des quartiers populaires et de solidarité, afin de prendre en compte leurs enjeux dans la lutte contre le changement climatique à Paris.

La Ville de Paris a conduit, en partenariat avec le CAUE et l'Académie du Climat, des ateliers de concertation auprès de 10 classes de primaire et de collège, mobilisant plus de 200 élèves.

Dans un format innovant conçu pour les jeunes de 18 à 25 ans, le CAUE de Paris et la Ville de Paris ont élaboré un grand défi sur 48h : le Climathon. Du 8 au 10 décembre, les participants avaient pour mission de formuler des propositions d'actions concrètes et localisées pour accélérer l'action et l'adaptation de Paris face au changement climatique. 36 participants encadrés par un coach et conseillés par des experts ont pu faire émerger des solutions versées à la concertation.

Plateforme en ligne : La Ville de Paris a ouvert la plateforme decider.paris.fr, sur laquelle les utilisateurs citoyens, associations et professionnels, ont pu déposer des idées pour le Plan climat à l'échelle de l'arrondissement ou à celle de tout Paris. Au total, 1223 idées ont été recueillies sur la plateforme.

La synthèse des avis exprimés tout au long de la concertation figure dans le Livre Blanc de la concertation pour la révision du Plan climat de Paris, publié le 10 février 2023. L'ensemble de cette matière a été analysée et prise en compte dans l'élaboration du Plan climat parisien. Certaines mesures ont également été expertisées par les équipes du GREC Francilien.

Après l'arrêt du projet lors du Conseil de Paris en décembre 2023 et conformément au code de l'environnement, le projet de PCAET a été transmis à la Mission régionale d'autorité environnementale, à la Métropole du Grand Paris, au Préfet de Région et au Conseil Régional.

2.2.1. Avis des autorités compétentes

L'avis de l'Autorité environnementale

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis sur le projet de Plan climat arrêté par le Conseil de Paris, par le biais de sa délibération APPIF-2024-024 du 13 mars 2024. Cet avis consultatif de la MRAE et les recommandations qu'il contient ont permis d'enrichir le projet de PCAET de la Ville de Paris. La Ville de Paris a rédigé un mémoire en réponse avec pour objectif de préciser comment celle-ci tient compte des recommandations et de présenter les modifications apportées le cas échéant au document. Le mémoire en réponse a été mis à la disposition du public à l'occasion de la consultation publique.

L'avis de la Métropole du Grand Paris

Par la délibération CM2024/02/15/12-2 en date du 15 février 2024, la Métropole du Grand Paris a rendu son avis de compatibilité sur le projet arrêté par le Conseil de Paris. La Métropole salue l'ambition du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, la forte mobilisation citoyenne mise en place par la Ville de Paris pour son élaboration. Elle souligne la contribution parisienne à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine. La Ville de Paris a rédigé un mémoire en réponse à l'avis de la Métropole, afin de répondre aux recommandations de la Métropole. Ce document a été mis à la disposition du public à l'occasion de la consultation publique.

L'avis de la Région Ile-de-France

La Présidente de la Région Ile-de-France a adressé par courrier en date du 19 février 2024 l'avis de la Région Ile-de-France à la Ville de Paris. Cet avis et les recommandations qu'il contient ont fait l'objet d'un mémoire en réponse de la Ville de Paris. Ce document a été mis à la disposition du public dans le cadre de la consultation publique légale.

2.2.2. Les observations formulées lors de la consultation publique

Le projet de Plan Climat 2024-2030 a été arrêté par le Conseil de Paris de décembre 2023. Avant son adoption définitive prévue au Conseil de Paris de novembre 2024, le projet de Plan a été soumis à consultation publique conformément à la réglementation, selon les modalités suivantes :

- Période : 2 septembre - 4 octobre 2024
- Format : participation du public par voie électronique (PPVE)
- Publications légales : Le Parisien (13 août 2024) et Les Échos (13 août 2024), affichage dans les 17 mairies d'arrondissement parisiennes, l'Hôtel de Ville, l'accueil du 121 avenue de France et du 103 avenue de France. L'annonce de la PPVE a également fait l'objet d'une publication sur paris.fr.
- Plateforme numérique : Décider pour Paris - Consultation publique Plan Climat 2024-2030
- Registre physique : siège de la Direction de la transition écologique et du climat – 103 avenue de France 75013 Paris

Le dossier de participation du public par voie électronique comportait notamment :

- Le projet de PCAET ;
- Les diagnostics réglementaires,
- L'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale stratégique du plan et son résumé non technique ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe) et le mémoire en réponse de la Ville de Paris;
- L'avis de la Métropole du Grand Paris sur le projet de PCAET et le mémoire de réponse de la Ville de Paris ;
- L'avis du Conseil Régional et le mémoire en réponse de la Ville de Paris ;
- Le livre blanc, bilan de la concertation préalable ;
- Les 17 volets locaux ;
- Carte zone accélération pour la production d'énergies renouvelables.

Le public pouvait donner son avis sur l'ensemble du Plan ; chacun des 5 axes ; la zone d'accélération pour la production d'énergies renouvelables ; et les volets locaux. L'ensemble des avis recueillis est disponible en consultation en ligne. À l'issue de la période de consultation, il a été constaté 110 avis par voie électronique et 0 par registre.

Les avis confirment la nécessité d'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique. L'ambition du plan est

généralement saluée et ce sont les modalités de financement et de gouvernance qui sont interrogées pour la bonne atteinte des objectifs inscrits.

Les avis du public sur l'axe 1 « Protéger les Parisiennes et les Parisiens » saluent la priorité donnée par la Ville en faveur de mesures de protection face aux fortes chaleurs. Les contributeur-ices expriment des attentes sur les solutions d'adaptation de l'espace public et questionnent les moyens dédiés aux programmes d'accompagnement à l'adaptation du bâti ainsi que des attentes d'accélération sur la végétalisation massive du territoire. Il est demandé à ce que les considérations esthétiques ne priment pas sur la santé publique dans les règles d'urbanisme.

Les avis déposés sur l'axe 2 « Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre » questionnent principalement les actions de mobilité (véhicules thermiques, boulevard périphérique et Zone à Faible Emission) et rappellent l'urgence d'agir face à l'emballement climatique. La question de l'équité sociale des mesures visant à limiter le trafic routier ou les véhicules les plus polluants a été soulevée.

L'axe 3 « Préserver et protéger les ressources en tant que biens communs » fait l'objet de plusieurs avis soutenant une gestion plus durable de la ressource en eau.

Les avis déposés sur l'axe 4 « Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, résiliente et bas carbone » évoquent l'importance de l'approvisionnement local (alimentation, artisanat) et la gestion des déchets (récupération, consigne, valorisation).

Enfin, les avis déposés sur l'axe 5 « Agir ensemble pour le climat » incluent des demandes de déclinaison du Plan Climat à l'échelle des arrondissements, l'implication des conseils de quartiers et le soutien aux associations environnementales. La question de la gouvernance est posée avec des demandes relatives à l'organisation de référendum et le respect des avis des enquêtes publiques. Il est également suggéré d'expérimenter de nouvelles approches (ex : protocoles de renoncement).

2.3. Modification du projet de PCAET suite aux différentes consultations

La présente section liste l'ensemble des modifications dont le PCAET a fait l'objet entre le projet de Plan voté en décembre 2023 et la version finale du Plan Climat 2024-2030 adoptée en novembre 2024. Ces modifications sont à la fois de l'ordre de la prise en compte des avis reçus, et de l'actualisation de données et de la clarification d'information.

2.3.1. Modifications relatives à la forme

En réponse à la recommandation de la MRAE de présenter la stratégie poursuivie par le projet de PCAET dans un document dédié et de manière plus explicite, le Plan Climat a été adapté dans sa forme de la manière suivante :

Un volet « stratégie » a été intégré au document afin de préciser les orientations du plan. Il comprend :

- Une présentation générale du plan détaillant la trajectoire de neutralité carbone et le bilan sur les principaux indicateurs réglementaires (GES, énergie, qualité de l'air)
- Les objectifs stratégiques et sectoriels déclinant par secteur les objectifs sur les attendus en termes d'énergie, de GES et de qualité de l'air. L'articulation du PCAET avec les autres plans environnementaux de la Ville de Paris y est également précisée
- Les conséquences socioéconomiques du PCAET, présentant les travaux de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques sur le besoin d'investissement concourant à la réussite du PCAET. L'étude complète sera rendu publique début 2025. Les efforts d'ores et déjà mis en œuvre et programmés par la Ville sont par ailleurs explicités dans cette partie

- Le pilotage et les outils de suivi, précisant la gouvernance du PCAET et les outils de pilotage et de communication prévues par la Ville de Paris (tableau de bord de la transition écologique, rapport Paris Demain, Bleu climat)

Conformément à la réglementation, la suite du document a été renommée « programme d'actions »

Enfin, le PCAET a par ailleurs été complété d'un catalogue de 396 fiches actions suivant la recommandation de la MRAE sur la mise à disposition de pièces pour améliorer la clarté et faciliter la lecture du public.

2.3.2. Modifications relatives au fond

Afin de tenir compte de l'écart de temporalité entre la version projet et la version définitive du PCAET, le document a été actualisé quant aux chiffres de bilans et de réalisations entre fin 2023 et fin 2024.

En réponse aux recommandations adressées à la Ville de Paris et afin d'enrichir le contenu, les modifications ci-dessous ont été apportées au corps du texte :

Dans la partie relative à la stratégie, les objectifs en matière d'adaptation ont été précisés de la manière suivante :

- 100% des Parisiens et des Parisiennes à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit en 2030
- 40% du territoire non imperméabilisés
- 10m² par habitant d'espaces verts d'ici 2040
- Réduire de 15% les prélèvements en eau – conformément aux dispositions du Plan de Sobriété en Eau de la Ville de Paris adopté par le Conseil de Paris en septembre 2024

Dans la partie relative au programme d'actions, les éléments suivants ont été ajoutés dans chacun des axes.

I. PROTÉGER LES PARISIENS

Sur la question des dispositifs de rafraîchissement urbain, la mention suivante a été ajoutée « Suite à l'expérimentation lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris sur les aires de brumisation, la Ville développera plus largement ces dispositifs »

S'agissant de l'attention particulière à apporter aux quartiers populaires dans la mise en œuvre des dispositifs de transition écologique, des précisions ont été apportées en lien avec le nouveau Pacte Parisien pour les quartiers populaires et la nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

II. ACCELERER LA REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Dans le chapitre relatif au pilotage de la trajectoire de décarbonation, la stratégie de séquestration carbone de la Ville de Paris a été intégrée en action conformément à la recommandation ad hoc de la Mrae.

Dans la partie concernant la rénovation du patrimoine tertiaire de Paris, mention a été faite du travail sur le financement de la rénovation du tertiaire engagé à l'occasion de la COP régionale de planification écologique.

Dans la partie relative aux transports, la réalisation d'études air/bruit a été ajoutée dans les actions relatives au réaménagement des voies de circulation en couloirs de bus et à la baisse du trafic sur le boulevard périphérique.

Une action complémentaire a été intégrée quant à la suppression de vente de carburant fossile dans 4 des 15 stations-service de Paris sous concession, conformément aux dispositions prises par la Ville de Paris à l'automne 2024.

V. AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

La partie relative aux outils opérationnels de suivi du plan a été complétée par une présentation d'un tableau de bord et de fiches actions détaillant les moyens et les gains attendus lorsque disponibles, en suivant la recommandation de la MRAE quant à la mise à disposition d'un document dédié précisant les modalités, le contexte, la nature, l'avancement, les moyens et les objectifs de chaque action.

Concernant la coopération locale, une action a été ajoutée sur la structuration de filières de production biologiques et locales le long de l'Axe Seine, de l'Yonne au Havre, avec les projets d'AgriParis Seine et de Seine Nourricière.

S'agissant de l'action à l'internationale, une action de plaidoyer a été ajoutée demandant à l'Etat de ne plus accorder de nouvelles autorisations de forage pétroliers et gaziers sur son territoire, et de revenir en particulier sur les autorisations accordées sur la concession pétrolière de Nonville, en Seine-et-Marne, située sur le périmètre de protection de captages stratégiques d'Eau de Paris.

En cohérence avec les plans environnementaux parisiens en cours de révision, le projet de PCAET a également été actualisé en cohérence avec les orientations de ces différents documents :

- le Plan Local d'Urbanisme présentant de fortes interdépendances quant aux enjeux de bâtiments et d'espace public,
- la Stratégie de Résilience, prenant en compte des enjeux d'anticipation et de gestion d'aléas climatiques (dont inondation et vagues de chaleur)
- le Plan Paris Santé Environnement, abordant l'enjeu sanitaire lié au changement climatique et la réponse qu'entend y apporter la Ville de Paris
- le Plan Biodiversité partageant des enjeux de végétalisations et d'analyse communs, du fait de l'importance du végétal pour les sujets de rafraîchissement et d'adaptation au changement climatique

PLAN LOCAL D'URBANISME BIOCLIMATIQUE

En cohérence avec la révision du PLU bioclimatique, dont la version définitive a été adoptée en parallèle du PCAET en novembre 2024, les différentes actions du PCAET faisant références aux dispositions réglementaires du PLU (critères et valeurs cibles de performance environnementale) ont été actualisées.

STRATÉGIE DE RÉSILIENCE

La Stratégie de Résilience de la Ville de Paris a fait l'objet d'une révision en parallèle de celle du PCAET. Le document final a été adopté lors de la séance du Conseil de Paris de novembre 2024. Afin d'assurer la cohérence des documents, 2 actions ont été ajoutées au PCAET :

Une action sur le renforcement de la résilience du territoire face aux inondations a été ajoutée, en intégrant la recommandation de la MRAE de développer la prise en compte dans la stratégie et le programme d'actions du PCAET des vulnérabilités au risque d'inondation aggravées par le changement climatique, en lien avec les autres planifications et démarches en la matière.

Le PCAET a été complété d'une action sur l'anticipation des phénomènes de migration climatique en lien avec les travaux menés par la Ville de Paris et l'Organisation Internationale sur les Migrations.

PLAN PARIS SANTÉ ENVIRONNEMENT

A l'instar de la Stratégie de Résilience, le Plan Paris Santé Environnement a fait l'objet d'une révision conjointe en 2024. Le document final a été adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2024.

Afin de renforcer la prise en compte de la santé environnementale dans le PCAET, le développement d'un baromètre de la santé environnementale a été intégré dans le programme d'actions.

PLAN BIODIVERSITÉ

Afin d'intégrer les orientations du futur Plan Biodiversité en cours de révision au moment de l'adoption du PCAET et dont le vote est attendu pour février 2025, plusieurs actions du PCAET ont fait l'objet de précisions :

Concernant la végétalisation des rues, l'objectif de 500 nouvelles rues jardins a été ajouté.

En réponse à la recommandation de la Mrae sur les enjeux de santé environnementale, la prise en compte des espèces allergènes et du développement de gîtes larvaires a été précisée en lien avec le Plan Paris Santé Environnement.

Dans la partie relative à « la Ville lumière sobre en énergie », un objectif de réduction de 50% de la pollution lumineuse émis par les éclairages et les bâtiments a été ajouté afin de protéger la faune et la flore parisienne.

S'agissant de l'entretien des espaces verts, et en conformité avec le Plan de Sobriété en Eau, un objectif de réduction de 50% de l'usage de l'eau potable pour l'arrosage des espaces verts a été ajouté.

La notion d'agroécologie a été ajoutée pour tous les nouveaux projets d'agriculture rurale sur le foncier de la Ville de Paris, à savoir un ensemble de concepts et de pratiques dans lesquels les connaissances de l'écologie scientifique sont utilisées pour la production agricole. De même, un objectif de 100% des sites Parisculteurs en pleine terre en agroécologie a été ajouté.

3. Mesures de suivi et d'évaluation des incidences du PCAET

En application de l'article R.229-51 du code de l'environnement, le PCAET doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

Dans cette optique, un catalogue de fiches actions a été établi pour rendre compte du contexte, des objectifs, des moyens et des partenariats nécessaires à leur mise en œuvre. Il précise le cas échéant les indicateurs de suivi des actions.

La Ville de Paris présentera un rapport d'avancement après trois ans de mise en œuvre du Plan climat. Ce « Bilan à mi-parcours » permettra de présenter l'avancement du programme et le respect de la trajectoire carbone et des différents objectifs stratégiques fixés dans le Plan climat.

La Ville de Paris s'assurera que ses dépenses de fonctionnement et d'investissement sont cohérents avec les objectifs du Plan climat. Elle réalisera pour cela une évaluation climat du budget, qui mesure l'impact des dépenses de la Ville de Paris sur les émissions de gaz à effet de serre. Elle mettra en place par ailleurs un « budget climat », correspondant au programme d'investissement du Plan Climat. Afin de mieux informer les élus et ses administrés, la Ville présentera un document spécifique en marge du processus d'adoption budgétaire appelé « Bleu Climat ». Ce document sera annexé au budget primitif.

Le « Bleu climat » permettra également à la Ville de rendre compte annuellement de ses efforts auprès des investisseurs privés, notamment dans le cadre des émissions d'obligations vertes, ainsi qu'aux organisations internationales avec lesquelles elle collabore (C40, Covenant of Mayors, Carbon Disclosure Project).

Enfin, de manière plus générale, afin de communiquer de manière claire et transparente sur la transition écologique du territoire et les politiques qu'elle porte en la matière, la Ville de Paris publiera sur son site internet un « tableau de bord de la transition écologique ». Il permettra aux habitantes et aux habitants de suivre « en temps réel », les progrès réalisés par la Ville sur des indicateurs issus de domaines variés de l'action municipale. En complément, la Ville de Paris produira un rapport de développement durable annuel intitulé « Paris Demain », qui présentera des analyses sur l'évolution de ces indicateurs.

Par ailleurs, la Ville continuera à rendre ses données accessibles en publiant régulièrement des jeux de données sur sa plateforme de données en accès libre. Ces données concernent les principaux aspects du Plan climat (réduction des émissions, adaptation, énergie et qualité de l'air). Elles contribueront à enrichir les réflexions, études et analyses sur les impacts de la transition écologique.

3.1. Tableau de suivi des actions du PCAET 2024-2030

La tableau ci-dessous recense les actions du PCAET 2024-2030, ainsi que les indicateurs et objectifs fixés, qui feront l'objet d'un suivi continu par les services de la Ville.

#	Actions	Indicateur	Valeur cible	Echéance	Typologie d'action
1	Ouvrir au public 300 ha d'espaces verts supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 m ² d'espaces verts par habitant	Superficie d'espaces verts ouverts depuis 2020	300 ha	2040	Investissement
2	Végétaliser prioritairement les secteurs déficitaires pour atteindre 20% de taux de végétation minimum sur la moitié du territoire	Part du territoire atteignant 20% de végétation	50%	2040	Investissement
3	Créer 10 parcs urbains dans les opérations d'aménagement en lien avec les territoires métropolitains	Nombre de parcs urbains créés	10	2040	Investissement
4	Ouvrir un grand parc dans le nord de Paris				Investissement
5	Développer les opérations de débitumisation pour atteindre 40% du territoire non imperméabilisés	Part du territoire non imperméabilisé	40%	2050	Investissement
6	Étendre le programme « rues aux écoles » et atteindre 300 en 2026	Nombre de rues aux écoles	300	2026	Investissement
7	Créer des forêts urbaines dont 3 à horizon 2026	Nombre de forêts urbaines	3	2026	Investissement
8	Encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et locales	Nombre de permis de végétaliser			Accompagnement
9	Développer le programme Copr'Oasis	Nombre de copropriétés accompagnées			Aide & incitation
10	Végétaliser les cœurs d'îlots et cours d'immeuble dans le parc des bailleurs sociaux et les ouvrir au public	Nombre de cœurs d'îlots végétalisés dans le parc des bailleurs sociaux			Planification

11	Planter 170 000 arbres en privilégiant la pleine terre	Nombre d'arbres plantés	170 000	2026	Investissement
12	Sanctuariser 100 000 arbres d'alignement et 250 arbres remarquables avec le PLU				Réglementation
13	Développer une compensation voire une surcompensation en cas d'abattage en lien avec le PLU				Réglementation
14	Augmenter de 2 points l'indice de canopée	Indice de canopée	23%	2030	Planification
15	Créer un « laboratoire arbres et climat », afin d'expérimenter les arbres les plus adaptés au futur climat parisien				Recherche & développement
16	Augmenter les linéaires de haies afin d'atteindre 500 mètres à plusieurs kilomètres linéaires de haies par arrondissement	Linéaire de haies & arbustes par arrondissements	500m	2030	Investissement
17	Créer 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité sur l'espace public	Nombre d'espaces refuges	40	2030	Investissement
18	Déployer le biodivscore sur 100% des projets de la Ville et de ses opérateurs				Coordination & partenariat
19	Introduire un niveau minimal d'habitabilité estivale dans les constructions neuves - disposition du règlement du PLU				Réglementation
20	Introduire un niveau minimal d'habitabilité estivale dans les rénovations par la réglementation - disposition du règlement du PLU				Réglementation
21	Planifier la création de corridors de circulation de l'air & préserver les actuels				Planification

22	Mettre en place un plan "volets et occultations" & diagnostiquer les bâtiments prioritaires	Nombre de projets de volets et d'occultations financés			Investissement
23	Équiper 100% des bâtiments municipaux sensibles de protections solaires	Part des bâtiments municipaux sensibles équipés	100%	2030	Investissement
24	Atteindre 100% de toits frais pour les équipements municipaux : peinture réfléchissante, végétalisation, isolation des combles...	Part des bâtiments municipaux traités	100%	2050	Investissement
25	Poser une peinture réfléchissante sur 40 000 m ² de toitures pour les établissements accueillant du public	Nombre de m ² de toitures traités	40 000 m ²	2026	Investissement
26	Développer un programme "1000 toits anti surchauffe"	Nombre de projets financés	1 000	2030	Aide & incitation
27	Travailler avec les ABF afin de trouver des solutions pour l'adaptation des toits en zinc				Recherche & développement
28	Protéger 100% des crèches et écoles de la chaleur	Part des crèches et écoles équipées pour faire face à la chaleur	100%	2030	Investissement
29	Créer des espaces de refuge contre la chaleur dans les crèches et écoles	Part des crèches et écoles équipées d'espaces refuges	100%	2030	Investissement
30	Créer 60 cours oasis par an pour atteindre toutes les crèches, écoles et collèges à 2030	Nombre de cours oasis développées par an	60/an		Investissement
31	Rénover et adapter à la chaleur 100% des résidences senior du CASVP	Part des résidences seniors adaptées face à la chaleur	100%	2027	Investissement
32	Renforcer les aides ERP+ en faveur de l'adaptation				Aide & incitation

33	Renforcer les contrôles sur les installations de climatiseurs individuels				Réglementation
34	Développer le réseau de froid (+27km entre 2023 et 2030)	Distance de km de réseau de froid	116	2030	Investissement
35	Raccorder prioritairement les établissements accueillant des publics sensibles	Nombre d'établissements sensibles raccordés au réseau de froid			Investissement
36	Communiquer sur les alternatives à la climatisation chaque été				Sensibilisation & formation
37	Développer un accompagnement dédié aux solutions de rafraîchissement passif dans le cadre d'ERP+				Aide & incitation
38	Proposer aux entreprises adhérentes au Pacte Paris Action Climat Biodiversité d'expérimenter le free cooling sur leurs sites				Accompagnement
39	Développer un observatoire thermique pour modéliser l'îlot de chaleur urbain				Recherche & développement
40	Créer de nouveaux îlots de fraîcheurs pour garantir leur accessibilité pour tous les Parisiens à moins de 7 minutes de jour comme de nuit	Part des parisiens à moins de 7 min de nuit (68% en 2023)	100%	2030	Investissement
41	Renforcer et adapter à tous les publics la communication sur la carte des îlots de fraîcheur				Sensibilisation & formation
42	Créer des places Oasis rafraichissantes dans tous les arrondissements	Nombre de places oasis créées			Investissement
43	Étudier la définition d'un indice d'ombrage du territoire				Recherche & développement

44	Déployer chaque année 40 ombrières sur l'espace public là où l'ombre naturelle manque	Nombre d'ombrières déployées (à partir de 2025)	40	2030	Investissement
45	Développer une centaine d'équipements "artificiels" d'ombre	Nombre d'équipements artificiels d'ombre	100	2030	Investissement
46	Installer 120 nouvelles fontaines brumisantes	Nombre de fontaines brumisantes déployées	120	2026	Investissement
47	Atteindre plus de 1200 commerces participants à "ici, je choisis l'eau de Paris"	Nombre de commerces participants à "ici, je choisis l'eau de Paris"	1 200	2024	Accompagnement
48	Renforcer le déploiement de brumisateurs dans l'espace public en particulier dans les espaces verts	Nombre de brumisateurs supplémentaires déployés dans l'espace public	10	Annuel	Investissement
49	Développer un programme de renaturation des berges et des quais				Planification
50	Créer 20 nouvelles zones humides	Nombre de zones humides créées	20	2030	Investissement
51	Réouvrir la Bièvre au parc Kellerman et étudier l'ouverture sur un autre site				Investissement
52	Créer une nouvelle rivière sur la plaine de Mortemart dans le bois de Vincennes				Investissement
53	Ouvrir 3 lieux de baignades naturelles supplémentaires	Nombre de sites de baignade ouverts	3	2025	Investissement
54	Ouvrir des sites de baignade naturelle plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes en cas de canicule précoce ou tardive	Nombre de sites flexibles de baignade naturelle déployés en cas de canicule			Investissement

55	Mettre en place un observatoire de la précarité énergétique				Recherche & développement
56	Soutenir 1200 ménages d'ici 2025 via le SLIME	Nombre de foyers bénéficiaires du SLIME	1 200	2025	Aide & incitation
57	Renforcer le SLIME avec le Bricobus®				Aide & incitation
58	Mettre en place un zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes dans ERP+				Aide & incitation
59	Expérimenter le développement de Territoires Zéro Exclusion Energétique				Aide & incitation
60	Accompagner près de 50 000 Parisien.ne.s via le FSL et le PEF	Nombre de bénéficiaires FSL+PEF	50 000	2025	Aide & incitation
61	Accompagner la rénovation thermique des hôtels d'urgence en lien avec le SAMU social				Aide & incitation
62	Atteindre une alimentation à 60% végétarienne dans la restauration collective	Part de repas végétarien en restauration collective parisienne	60%	2030	Planification
63	Atteindre une alimentation à 75% biologique dans la restauration collective	Part de repas biologique en restauration collective parisienne	75%	2030	Planification
64	Atteindre une alimentation issue à 60% de l'agriculture locale (-250km) dans la restauration collective	Part de repas locaux en restauration collective parisienne	60%	2030	Planification
65	Atteindre 100% de plats végétariens lors des réceptions de la Ville	Part de repas végétariens en réception organisées par la Ville de Paris	100%	2030	Investissement

66	Développer un label "cuisiné maison"				Recherche & développement
67	Plaider au niveau national pour l'introduction d'une clause d'exception alimentaire dans le code de la commande publique				Plaidoyer
68	Réduire de 50% le taux de gaspillage alimentaire	Taux de gaspillage alimentaire à la Ville	50%	2030	Sensibilisation & formation
69	Tester la méthode "Climat Cantines" dans les 1300 cantines parisiennes	Nombre de cantines parisiennes appliquant la méthode "climat cantine"	1 300	2030	Recherche & développement
70	Porter l'ensemble des initiatives de la Ville (alimentation durable) au niveau du CROUS				Coordination & partenariat
71	Structurer et mutualiser les circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire auprès des plus précaires				Aide & incitation
72	Accompagner la structuration de groupements d'achats, d'AMAP et de marchés nomades dans les quartiers populaires				Accompagnement
73	Plaider au niveau national pour un droit opposable à l'alimentation durable				Plaidoyer
74	Concrétiser une sécurité sociale alimentaire par le soutien à la multiplication des lieux et dispositifs de solidarité, mixité et démocratie alimentaires	Nombre de dispositifs soutenus			Aide & incitation
75	Prioriser les mesures de transition durable (ilots de fraîcheur, végétalisation, ombrières, cours oasis...) aux quartiers politiques de la ville.				Planification
76	Expérimenter une approche locale et territorialisée pour engager ou renforcer la transition dans les quartiers populaires.				Accompagnement

77	Accompagner chaque nouvelle action menée par le Plan climat dans les quartiers populaires d'une communication spécifique dans une démarche « d'aller vers »				Sensibilisation & formation
78	Évaluer l'impact des activités et projets de transition écologique de la Ville au prisme du genre				Recherche & développement
79	Soutenir une nouvelle promotion Women4Climate parisienne				Accompagnement
80	Créer un bureau « genre et transition écologique »				Sensibilisation & formation
81	Réaliser des diagnostics territoriaux partagés sur les enjeux de santé environnementale dans les quartiers identifiés comme zone de fragilité environnementale	Nombre de diagnostics réalisés			Recherche & développement
82	Prévenir le risque épidémique lié au changement climatique par une politique de veille sanitaire et d'actions préventives				Recherche & développement
83	Plaider pour que le Plan de protection de l'atmosphère régional vise à atteindre les valeurs fixées par l'OMS pour 2030				Plaidoyer
84	Plaider au niveau métropolitain pour une Zone à faibles émissions (ZFE) ambitieuse				Plaidoyer
85	Plaider au niveau national pour étendre le dispositif de réduction de la circulation en anticipant les périodes de canicule				Plaidoyer
86	Étudier avec Ile-de-France Mobilités la gratuité des transports en période de canicule				Plaidoyer
87	Pérenniser le dispositif de sensibilisation "Paris prend l'air !"				Sensibilisation & formation

88	Accompagner la conversion énergétique des ménages chauffés au fioul	Nombre de chaudières fioul présentes sur le territoire			Aide & incitation
89	Achever la conversion des centrales fioul de la Ville notamment les équipements sous Délégation de service public (DSP)	Taux de centrales au fioul dans le chauffage municipal	0%	2030	Investissement
90	Développer un atlas territorialisé des vulnérabilités face au changement climatique sur le territoire Parisien				Recherche & développement
91	Participer ou organiser des exercices de crises	Nombre d'exercices réalisés			Sensibilisation & formation
92	Renouveler la communication sur les risques et les crises				Sensibilisation & formation
93	Développer des missions solidaires visant à sensibiliser sur les bons gestes et les moyens d'engagement bénévoles en période de crise	Nombre de missions réalisées			Sensibilisation & formation
94	Renforcer la résilience du territoire face au risque d'inondation				Planification
95	Ouvrir une vingtaine de grands parcs parisiens toute la nuit & adapter les horaires des piscines en cas de canicule	Nombre de grands parcs ouverts toute la nuit			Mise à disposition
96	Renforcer systématiquement la communication de la ville en cas de canicule lorsque les seuils de vigilance sont atteints				Sensibilisation & formation
97	Engager un travail sur la gratuité des musées et cinémas aux plus précaires en période de canicule				Aide & incitation
98	Organiser une programmation culturelle nocturne, en s'inspirant de la Nuit Blanche, afin d'ouvrir plus d'îlots de fraîcheur la nuit aux Parisiennes et Parisiens				Sensibilisation & formation

99	Suite à la MIE "PARIS à 50°C", engager une réflexion sur les mobilisations nécessaires en cas de crise				Accompagnement
100	Mobiliser les volontaires de Paris pour réaliser des visites de personnes fragiles pendant les canicules	Nombre de visites de personnes fragiles réalisées			Accompagnement
101	Développer les salles rafraichies et proposer un accompagnement social et des animations	Nombre de salles rafraichies			Mise à disposition
102	Proposer aux femmes enceintes de s'inscrire sur un fichier d'information en réponse aux canicules.	Nombre de femmes enceintes inscrites au fichier d'information			Sensibilisation & formation
103	Proposer des refuges en cas de canicules pour les jeunes parents et leurs nourrissons en adaptant les PMI	Nombre d'espaces refuge créés dans les PMI			Mise à disposition
104	Travailler avec l'État pour mettre en place un Plan Grand Chaud				Coordination & partenariat
105	Reconduire annuellement les nuits de la solidarité	Nombre de personnes recensées en situation de rue l'été			Accompagnement
106	Mettre à disposition des lieux d'accueil sous 24h en cas de besoin	Nombre de lieux d'accueil mis à disposition sous 24h			Mise à disposition
107	Étendre les horaires d'ouvertures des 17 bains-douches				Mise à disposition
108	Inscrire le risque canicule dans les règles de la commande publique (marchés public, DSP)				Réglementation
109	Engager une réflexion sur les horaires d'ouverture des équipements publics et de fonctionnement des transports				Mise à disposition

110	Plaider au niveau national pour que les mesures d'adaptation aux vagues de chaleur et aux épisodes de canicule soient renforcées dans le code du travail					Plaidoyer
111	Mettre en place un budget carbone (2024-2026)					Recherche & développement
112	Renforcer la capacité de séquestration carbone du territoire					Planification
113	Travailler avec les acteurs de la rénovation à améliorer la lisibilité des enjeux de transformation environnementale du bâti					Accompagnement
114	Atteindre 40% de logements publics en 2035	Part de logements publics dans le parc résidentiel	40%	2035		Planification
115	Rénover 5000 logements sociaux par an (pour un gain moyen de 60%)	Nombre de logements sociaux rénovés par an	5 000	Annuel		Aide & incitation
116	Intégrer des objectifs de durabilité dans les rénovations énergétiques du parc social					Aide & incitation
117	Atteindre 40 000 logements rénovés par an	Nombre de logements privé rénovés par an	40 000	2030		Planification
118	Renforcer et prolonger ERP+ pour soutenir 2/3 des projets de rénovation énergétique réalisés à Paris	Nombre de copropriétés accompagnées par ERP+				Aide & incitation
119	Assurer le suivi du traitement des passoires thermiques F et G	Evolution de la part des logements classés F et G				Aide & incitation
120	Exonérer de taxe foncière pendant 3 ans les copropriétés réalisant des travaux de rénovation énergétique	Nombre de copropriétés bénéficiant d'une exonération de taxe foncière				Aide & incitation

121	Signer la charte d'engagement réciproque avec les syndicats et plaider auprès de l'Etat pour la mise en place d'une résolution obligatoire sur la rénovation en AG de copropriété ainsi que la création d'un label de reconnaissance des syndicats engagés				Plaidoyer
122	Garantir l'accès aux aides à la rénovation pour toutes les copropriétés éligibles en renforçant l'information et l'accompagnement				Sensibilisation & formation
123	Renforcer le programme des Ambassadeurs de la rénovation				Sensibilisation & formation
124	Plaider pour le renforcement des aides nationales à la rénovation				Plaidoyer
125	Augmenter la qualité environnementale, technique et architecturale des équipements neufs				Réglementation
126	Rénover la totalité du parc municipal	Part des bâtiments municipaux rénovés Taux de réduction de la consommation énergétique du patrimoine ville (/2004)	100% 40%	2050 2030	Investissement
127	Suivre le programme de rénovation de Paris Musée - objectif -60% de consommation d'énergie en 2050	Taux de réduction de consommation énergétique des équipements de Paris Musées	60%	2050	Coordination & partenariat
128	Mobiliser l'État et les grands propriétaires pour qu'ils communiquent le bilan des rénovations parisiennes				Sensibilisation & formation
129	Rénover la totalité des écoles et des crèches	Nombre d'écoles / crèches rénovées par an	30 & 10	Annuel	Investissement
130	Veiller à la mise en œuvre du décret tertiaire	Consommation énergétique du Tertiaire à Paris			Réglementation

131	Plaider pour réévaluer le seuil de 1000m2 inscrit dans le décret tertiaire				Plaidoyer
132	Organiser une conférence de financement pour la rénovation du tertiaire Parisien				Accompagnement
133	Mettre en place un guichet unique d'information sur les rénovations énergétiques pour les TPE-PME				Sensibilisation & formation
134	Imposer une consommation d'énergie 60% inférieure à celle de référence et l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi dans les travaux de rénovation (Ville et partenaires)				Réglementation
135	Généraliser l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi dans les chantiers municipaux				Réglementation
136	Sortir progressivement du béton dans la construction, l'aménagement et la rénovation				Planification
137	Renforcer les exigences de performance énergétique des constructions neuves (RE2020)				Réglementation
138	Renforcer les subventions aux bailleur sociaux usant de matériaux biosourcés / de réemploi				Aide & incitation
139	Mettre en œuvre une charte chantier propre pour tous les chantiers sur Paris				Réglementation
140	Poursuivre les expérimentations en matière de transition écologique sur les opérations d'aménagement et en assurer un suivi	Nombre d'expérimentations menées			Recherche & développement
141	Développer une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique				Réglementation

142	Développer une procédure améliorée et fluide d'élaboration et de suivi des dossiers d'urbanisme				Réglementation
143	Développer des procédures spécifiques pour les solutions low tech d'adaptation en particulier pour la pose de volets				Réglementation
144	Renforcer les dispositifs municipaux de transformation des toits				Recherche & développement
145	Organiser un festival annuel des toits				Sensibilisation & formation
146	Mener une étude sur le potentiel de transformation des espaces souterrains				Recherche & développement
147	Transformer 50% des places de stationnement (soit 60000 emplacements)	Nombre d'emplacements de stationnement transformés (depuis 2023)	50%	2030	Investissement
148	Rendre 100ha aux piétons d'ici à 2030 : végétalisation des rues, élargissement des trottoirs, transformation des contre-allées en promenades	Nombre d'hectares rendus aux piétons	100 ha	2030	Investissement
149	Mettre en place une Zone à Traffic Limitée (ZTL)	Evolution de la circulation à l'intérieur de la ZTL			Réglementation
150	Créer un grand cœur piéton par arrondissement	Nombre de grands cœurs piétons réalisés	17	2030	Investissement
151	Pérenniser la voie dédiée au covoiturage, taxis et transport en commun sur le périphérique				Investissement
152	Abaisser la vitesse à 50km/h sur le périphérique				Réglementation

153	Densifier le réseau cyclable pour que le vélo représente 25% des déplacements intramuros d'ici 2030	Part modale du vélo dans les déplacements intramuros	25%	2030	Investissement
154	Créer 130 000 places de stationnement vélo	Nombre de stationnement vélos créés (/2023)	130 000	2026	Investissement
155	Généraliser l'apprentissage du vélo dans les écoles élémentaires via la mise en place d'un permis Vélo	Nombre de permis vélos délivrés			Sensibilisation & formation
156	Soutenir les initiatives locales favorisant l'apprentissage du vélo pour adultes et la création d'un atelier d'auto-réparation par arrondissement	Nombre d'ateliers d'auto-réparation créés par arrondissement			Aide & incitation
157	Renforcer le maillage de transport en commun				Planification
158	S'opposer à toute augmentation des tarifs pour les usagers et agir au contraire pour les réduire				Aide & incitation
159	Garantir l'accessibilité à tous de 100% de l'offre de transports en commun				Plaidoyer
160	Accentuer les investissements pour aménager la voirie de sorte à fluidifier la circulation des bus	Montant des investissements dédiés à l'aménagement des voiries au profit de la circulation des bus			Investissement
161	Accompagner Ile de France Mobilités à convertir 100% des centres bus à l'électrique et au bioGNV	Part des centres bus IDFM convertis aux ENR	100%	2025	Investissement
162	Plaider auprès d'Ile-de-France Mobilités pour renforcer l'offre nocturne de transports en commun				Plaidoyer
163	Réaliser une étude sur la résilience du réseau de transport en commun (via la RATP-SNCF)				Recherche & développement

164	S'opposer au développement de transports aériens complémentaires, tels que les taxis volants				Plaidoyer
165	Soutenir l'interdiction de la vente des véhicules thermiques d'ici 2035 par l'Union Européenne				Plaidoyer
166	Développer un réseau public parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques	Nombre de bornes de recharge électrique publiques			Investissement
167	Imposer les projets d'aménagement à intégrer des hubs de recharge électrique rapide, des stations hydrogène ou encore à développer le partage d'infrastructures de recharge privées pour les professionnels				Coordination & partenariat
168	Transformer toutes les stations-services en stations à ENR	Part des stations services converties aux ENR	100%	2030	Investissement
169	Réaliser un schéma directeur de la transition énergétique des mobilités				Planification
170	Plaider pour un renforcement des aides à la conversion sous conditions de ressources ou chiffres d'affaire				Plaidoyer
171	Poursuivre les aides à l'éco-mobilité et en faciliter l'accès	Nombre de demandes traitées et montant versé			Aide & incitation
172	Voter l'instauration d'une tarification du stationnement en fonction du véhicule				Réglementation
173	Verbaliser les conducteurs en cas de moteurs tournant à l'arrêt				Réglementation
174	Sortir de la motorisation thermique pour le parc de véhicules municipaux avec une première étape à 2026 de 50 % du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions - PDAP	Part de véhicules décarbonés ou à faibles émissions	50%	2026	Investissement

175	Convertir les véhicules techniques municipaux à l'électrique - PDAP	Part des bennes de collecte et des garages électrifiées par rapport à la flotte totale			Investissement
176	Convertir les bennes de collecte au bioGNV avant l'électrification de la flotte dès que l'offre sera mature-PDAP	Part de véhicules municipaux techniques avec motorisation bioGNV ou biocarburants par rapport à la flotte total			Investissement
177	Développer un plan de transformation & revalorisation des actifs immobiliers sous utilisés				Planification
178	Développer un espace logistique urbain pour chacune des gares parisiennes d'une surface minimale de 1000 m ²	Nombre de gares disposant d'un ELU			Coordination & partenariat
179	Mettre en place 50 sites de logistique urbaine sans émissions	Nombre de sites de logistique urbains installés	50	2030	Investissement
180	Réaliser 1000 aires de livraison supplémentaires d'ici à 2026	Nombre d'aires de livraison réalisées (/2023)	1 000	2026	Investissement
181	Déployer 2000 aires de livraison pour les vélo-cargos	Nombre d'aires de livraison vélos-cargos réalisées (/2023)	2 000	2030	Investissement
182	Accompagner l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs-livreurs cyclistes auto entrepreneurs : maison des coursiers pérennisée et essaimée, charte sociale avec les commerçants...				Accompagnement
183	Renforcer la promotion du fret fluvial en lien avec les acteurs du fleuve et de l'Axe Seine et aider à son verdissement	Evolution du tonnage du fret fluvial urbain			Coordination & partenariat
184	Subventionner le Programme d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation géré par Voies Navigables de France				Aide & incitation
185	Déployer un réseau de bornes de distribution électrique pour les bateaux fluviaux de fret	Nombre de bornes de distribution électrique pour les bateaux fluviaux			Coordination & partenariat

186	Mobiliser l'ensemble de l'écosystème de la logistique pour renforcer la soutenabilité du fret ferré urbain	Evolution du tonnage du fret ferré urbain			Coordination & partenariat
187	Mettre en place un plan de sobriété municipal pour réduire de 15% la consommation énergétique du parc municipal	Taux de réduction de la consommation énergétique du bâti municipal	15%	2030	Planification
188	Fixer à 18°C la température de consigne de tous les équipements municipaux				Réglementation
189	Réduire et optimiser la durée de chauffe des bâtiments				Réglementation
190	Éteindre plus précocement l'éclairage ornemental				Réglementation
191	Expérimenter l'installation de détecteur de présence afin de diminuer les consommations				Recherche & Développement
192	Développer un réseau de référents sobriété au sein du parc municipal	Nombre de référents sobriété municipaux			Coordination & partenariat
193	Mettre en place un affichage des consommations et des éventuelles productions des équipements publics à l'attention du public et des agents municipaux				Sensibilisation & formation
194	Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public de 30% par le contrat de maintenance	Taux de réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public	30%	2030	Planification
195	Développer un schéma directeur d'aménagement lumière afin de lutter contre la pollution lumineuse				Planification
196	Contrôler les mesures de sobriété énergétique territoriales	Nombre de contrôles réalisés & d'infractions constatés			Réglementation

197	Mener bi-annuellement une campagne de communication promouvant la sobriété énergétique				Sensibilisation & formation
198	Mettre en œuvre un parcours d'accompagnement des copropriétés à la sobriété énergétique	Nombre de copropriétés accompagnées			Accompagnement
199	Proposer un défi Class 'énergie dans les classes parisiennes	Nombre de classes participants au défi Class'énergie			Accompagnement
200	Tester l'installation de répartiteurs de frais de chauffage dans les copropriétés volontaires				Recherche & développement
201	Développer une stratégie numérique responsable	Bilan GES du numérique municipal			Planification
202	Mettre en place un portail centralisant les données énergétiques territoriales				Recherche & développement
203	Mettre en place une zone d'accélération des Enr sur tout le territoire	Production ENR annuelle du territoire en GWh			Réglementation
204	Réaliser un schéma directeur multi-énergies				Planification
205	Remplacer la dernière centrale charbon du réseau de chaleur par la biomasse				Investissement
206	Développer un plan de sortie des énergies fossiles pour les équipements publics	Part des énergies fossiles dans la consommation énergétique des équipements publics			Investissement
207	Plaider auprès de l'État pour le renforcement des aides pour la conversion des chaudières au fioul				Plaidoyer

208	Interdire les groupes électrogènes thermiques sur l'espace public et promouvoir les solutions de substitution	Part des énergies fossiles dans la consommation énergétique des équipements publics			Réglementation
209	Atteindre 75% d'ENR dans le réseau de chaleur urbain	Part ENR du mix RCU	75%	2030	Planification
210	Densifier le réseau de chaleur urbain	Densité de puissance souscrite en MW par km			Planification
211	Développer et renforcer la performance environnementale du réseau de froid et étudier les synergies avec le réseau de chaleur	Coefficient de performance énergétique			Planification
212	Atteindre 10% d'achat direct (PPA) d'énergie renouvelable pour la consommation d'énergie municipale	Part d'achat direct ENR	10%	2030	Investissement
213	Étudier le lancement de groupements d'achat d'énergie pour les Parisiens et le petit tertiaire				Recherche & développement
214	Augmenter la production d'ENR de 500GWh	Production annuelle ENR territoriale	500 GWh	2030	Planification
215	Mettre régulièrement à jour le cadastre solaire parisien				Planification
216	Poursuivre le programme Énergiculteurs avec un objectif de production de 5GWh d'EnR solaire	Production annuelle des nouvelles installations solaires municipales (2023)	5 GWh	2030	Investissement
217	Accompagner les grands propriétaires parisiens afin d'atteindre 20 à 25GWh de solaire en 2030	Production annuelle du solaire des toits parisiens hors patrimoine municipal	25 GWh	2030	Accompagnement
218	Développer une subvention municipale pour les projets solaires dans le parc social (étude et réalisation)	Puissance installée dans le parc social en MW			Aide & incitation

219	Mettre en place un dispositif de subvention des projets de solarisation des copropriétés parisiennes	Nombre de projets soutenus Puissance installée en MW			Aide & incitation
220	Étudier la possibilité de mettre en place une "personne morale organisatrice" (PMO) pour faciliter les opérations d'autoconsommation collectives et les groupements d'achat				Coordination & partenariat
221	Expérimenter des projets de géothermie en surface dans des crèches	Nombre de projets de géothermie réalisés en crèche	4	2024	Investissement
222	Développer des projets de géothermie sur le patrimoine ville pour produire 8,4GWh supplémentaires à 2030	Production annuelle géothermie ville supplémentaire à année de référence (/2023)	8,4 GWh	2030	Investissement
223	Convertir progressivement le réseau de chaleur vapeur haute pression vers des boucles d'eau chaude	Nombre de boucles d'eau chaude créées			Investissement
224	Développer des projets de récupération de chaleur sur les égouts pour produire 10 GWh	Production d'énergie issue de la récupération de chaleur dans les égouts	10 GWh	2030	Investissement
225	Développer 120 installations supplémentaires de récupération de chaleur à 2030 récupérant 30GWh	Production d'énergie issue de la récupération de chaleur	30	2030	Investissement
226	Lancer un premier contrat de chaleur renouvelable sur le territoire				Aide & incitation
227	Accompagner la structuration de filières de biomasse locales (pour le réseau de chaleur)				Coordination & partenariat
228	Développer 6000 micro installations d'énergies renouvelables sur le parc municipal	Nombre de micro installations d'ENR déployés (/2023)	6 000	2050	Investissement
229	Créer Énergie de Paris				Coordination & partenariat

230	Encourager la création de communautés citoyennes de l'énergie (travaux de recherche, incubateur)				Accompagnement
231	Organiser annuellement une journée parisienne des énergies renouvelables				Sensibilisation & formation
232	Mobiliser la SEM Axe-Seine pour développer des projets d'énergies renouvelables	Nombre de projets soutenus avec la SEM			Coordination & partenariat
233	Réduire de 15% les prélèvements d'eau potable et non potable	Puissance installée			Planification
234	Mettre en œuvre un plan de sobriété en eau	Taux de réduction des prélèvements d'eau	15%	2030	Planification
235	Réduire les fuites sur le réseau d'eau potable				Investissement
236	Mettre en œuvre un Contrat de performance énergétique (CPE) Piscines avec un objectif de réduction de 30% de la consommation d'eau	Rendement du réseau d'eau potable Nombre de piscines traitées par un CPE			Investissement
237	Expérimenter la récupération des urines et plaider auprès de l'État pour faire évoluer la réglementation et systématiser la solution pour les évènements				Sensibilisation & formation
238	Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des gros consommateurs				Sensibilisation & formation
239	Optimiser le réseau d'eau non potable notamment sur la partie distribution				Planification
240	Réduire de 20% les prélèvements d'eau non potable par l'optimisation des réservoirs de chasse des égouts	Taux de prélèvement d'ENP	-20%	2030	Planification

241	Favoriser l'eau de pluie et l'eau non potable pour l'arrosage des espaces verts en vue de limiter drastiquement l'usage de l'eau potable				Investissement
242	Privilégier pour chaque nouvel usage l'eau pluviale, les eaux d'exhaure, l'eau non potable et en dernier recours l'eau potable				Planification
243	Accélérer le déploiement des récupérateurs d'eau de pluie dans les équipements municipaux	Nombre de récupérateurs d'eau installés			Investissement
244	Créer des zones de rétention à ciel ouvert pour les phénomènes de pluie exceptionnels	Nombre de sites de stockage créés			Investissement
245	Plaider pour l'interdiction des usages de produits polluants, et notamment des pesticides, dans les aires d'alimentation des captages d'eau.				Plaidoyer
246	Poursuivre une stratégie raisonnée de potabilisation de l'eau				Planification
247	Améliorer la qualité de l'eau de la Seine et permettre la baignade	Nombre de jours durant lesquels la qualité de la Seine respecte les seuils sanitaires de baignade			Investissement
248	Étudier la possibilité de conférer une personnalité juridique à la Seine				Plaidoyer
249	Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière territoriale				Planification
250	Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière municipale				Planification
251	Multiplier par deux la quantité de déchets valorisés grâce au réemploi	Quantité annuelle en tonnes de déchets valorisés par le réemploi (5 000t en 2023)	10 000 t	2030	Planification

252	Soutenir l'économie circulaire du textile (retouche, réparation, cordonnerie)	Nombre de bénéficiaires du fonds réparation			Accompagnement
253	Soutenir l'économie circulaire de l'électrique et l'électronique	Nombre d'ateliers de réparation électrique & électronique ouverts			Aide & incitation
254	Réduire la production d'emballage par l'accompagnement de systèmes de consignes auprès des commerçants et restaurateurs	Volume de déchets produits en emballage jetable	5500 t/an	2030	Aide & incitation
255	Créer des plateformes de réemploi des matériaux de construction	Volume de matériaux de construction réemployé			Investissement
256	Soutenir la création d'un espace de stockage et de production pour l'ameublement issu du réemploi				Aide & incitation
257	Atteindre 30 ressourceries à Paris et développer des ressourceries ambulantes	Nombre de ressourceries	30	2030	Investissement
258	Créer un "hub du réemploi"				Investissement
259	Poursuivre la stratégie de développement de l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels				Planification
260	Réduire de 20% le volume de déchets	Taux de réduction du volume de déchets annuel produit	20%	2030	Planification
261	Mettre en place des territoires zéro déchets	Nombre de territoires zéro déchets			Planification
262	Poursuivre l'accompagnement des projets de compostage locaux	Nombre de composteurs locaux déployés			Aide & incitation

263	Proposer à chaque Parisienne et chaque Parisien une solution de tri à moins de 3 min à pied de chez soi	Nombre de stations Trilib équipé d'un module déchet alimentaire	500	2030	Investissement
264	Atteindre 60% de déchets valorisés en 2030	Part du tonnage de déchets valorisés	60%	2030	Planification
265	Soutenir la politique du zéro déchet enfoui	Taux de déchets enfoui			Planification
266	Plaider pour l'ouverture aux collectivités locales de la gouvernance des éco-organismes.				Plaidoyer
267	Plaider pour la prise en compte des spécificités parisiennes dans la création de nouvelles filières de recyclage et pour la préférence de la réduction du déchet au recyclage				Plaidoyer
268	Sortir du Plastique à Usage Unique sur le périmètre de l'administration et des JOP	Taux de suppression des plastiques à usage unique			Planification
269	Supprimer le plastique dans les services de restauration municipaux				Investissement
270	Supprimer les plastiques dans les structures au contact avec la petite enfance				Investissement
271	Privilégier autant que possible les pots en plastiques des centres de production horticole				Investissement
272	Éliminer les fuites de plastiques dans l'espace public				Investissement
273	Sortir du plastique à usage unique dans l'offre de restauration des établissements culturels soutenus par la Ville				Coordination & partenariat

274	Développer le réseau des acteurs engagés dans la sortie du plastique à usage unique (PUU)	Nombre de signataires du réseau			Coordination & partenariat
275	Privilégier l'installation de commerces et d'artisans engagés en faveur de la transition écologique via Paris Commerce	Nombre d'acteurs engagés installés via Paris Commerce			Coordination & partenariat
276	Rénover les locaux préemptés par Paris Commerce	Nombre de locaux préemptés ayant fait l'objet de travaux de performance énergétique			Investissement
277	Empêcher la mise en place de dark store via le PLU				Réglementation
278	Exiger une demande préalable à la Ville avant toute installation de dark kitchen				Réglementation
279	Plaider au niveau national pour encadrer les nouvelles formes de quick commerce				Plaidoyer
280	Plaider au niveau national pour la mise en place une taxe sur le e-commerce				Plaidoyer
281	Communiquer davantage sur le label "Fabriqué à Paris" afin d'atteindre 500 candidatures chaque année	Nombre de candidatures annuelles au label "fabriqué à Paris"	500	2030	Sensibilisation & formation
282	Développer une plateforme "acheter à Paris"				Aide & incitation
283	Plaider au niveau national pour la mise en place d'une étiquette carbone des produits à l'instar du nutriscore				Plaidoyer
284	Engager la sortie progressive de la publicité commerciale sur les Mobiliers urbains d'information (MUI)	Part des MUI présentant de la publicité commerciale	0%	2026	Réglementation

285	Défendre auprès de tiers (SNCF, RATP, commerces...) l'objectif de suppression des écrans publicitaires numériques				Aide & incitation
286	Tripler le nombre de surfaces dédiées à l'Economie sociale et solidaire (ESS) à impact positif sur le Climat dans le parc des bailleurs sociaux	Surface dédiée à l'ESS à impact positif sur le climat dans le parc des bailleurs sociaux (193 000m2 en 2023)	579 000 m²	2030	Aide & incitation
287	Mettre en œuvre un plan "Culture durable" à Paris				Planification
288	Renforcer la mobilisation et l'accompagnement des acteurs culturels autour des enjeux de transition				Accompagnement
289	Généraliser la réutilisation d'éléments scénographiques des expositions des musées de Paris Musées				Coordination & partenariat
290	Réduire l'empreinte carbone des événements et grandes manifestations culturelles	Nombre d'évènements ayant réalisé et réduit leur bilan carbone			Accompagnement
291	Privilégier des productions ou représentations en séries pour les arts de la scène				Investissement
292	Mettre en place des îlots de fraîcheur au sein des conservatoires et des ateliers des Beaux-Arts	Nombre d'îlots de fraîcheur dans les ateliers & conservatoires			Investissement
293	Mettre en place un plan de transition écologique des tournages et engager une évolution des règles d'accueils				Planification
294	Plaider au niveau national pour une réduction du trafic aérien dans les aéroports desservant Paris				Plaidoyer
295	Intégrer dans le bilan GES du territoire les émissions dues au trafic aérien des touristes	Emissions de GES aviation associées au tourisme			Sensibilisation & formation

296	Veiller au développement d'une offre de train de nuit à Paris	Nombre de lignes de train de nuit desservant Paris			Plaidoyer
297	Plaider pour la création de wagons-vélo dans les trains à Paris				Plaidoyer
298	Communiquer davantage sur les lignes de nuit internationales existantes				Sensibilisation & formation
299	Accompagner les investissements réalisés pour la décarbonation des croisiéristes et transports touristiques	montants des aides allouées aux croisiéristes pour leur décarbonation			Aide & incitation
300	Exiger des lignes de bus touristiques régulières le passage à une motorisation en crit'air 0	Répartition des motorisation des bus touristiques suivant la vignette Crit'air			Réglementation
301	Accélérer le déploiement du label "accueil vélo"	Nombre d'établissements disposant du label "accueil vélo"			Accompagnement
302	Promouvoir les grands itinéraires cyclables traversant Paris				Sensibilisation & formation
303	Soutenir financièrement la rénovation énergétique du bâti des acteurs du tourisme	Aide versée à la rénovation du bâti touristique			Aide & incitation
304	Accompagner les acteurs du tourisme à la mise en place de mesure de sobriété énergétique et hydrique				Accompagnement
305	Accompagner les acteurs du secteur du tourisme à sortir du plastique à usage unique (PUU)	Nombre d'acteurs touristiques engagés dans la sortie du PUU			Accompagnement
306	Valoriser prioritairement les offres d'hébergement moins carbonés (auberge de jeunesse, camping..)				Accompagnement

307	Plaider au niveau national pour un renforcement de la taxe de séjour pour les palaces et hôtels de luxe	Montant de la taxe de séjour			Plaidoyer
308	Accompagner les acteurs de la nuit dans leur transition écologique via la mise en œuvre de la feuille de route du secteur	Nombre d'acteurs de la nuit mobilisés			Accompagnement
309	Développer la charte des événements écoresponsables en excluant notamment tout partenariat avec une entreprise impliquée dans la production d'énergie fossile	Nombre d'évènements respectant la charte			Coordination & partenariat
310	Equiper 10 sites clés en points de raccordement en eau et électricité	Nombre de sites supplémentaires raccordés en eau/elec (/2023)	10	2030	Investissement
311	Atteindre 20% de surfaces agricoles utiles biologiques en Ile de France	Part de surface agricole utile biologique en IDF	20%	2030	Accompagnement
312	Atteindre 50% de surface agricole utile en Ile de France	Part de surface agricole utile en IDF	50%	2030	Accompagnement
313	Accompagner la structuration d'AgriParis Seine				Coordination & partenariat
314	Préserver le foncier agricole en mobilisant le patrimoine de la Ville et de ses partenaires				Coordination & partenariat
315	Signer un bail rural environnemental permettant de préserver le foncier agricole	Nombre de baux ruraux signés			Aide & incitation
316	Accompagner les porteurs de projet à la recherche de terres				Accompagnement
317	Accompagner le développement de projets de centrales solaires sur les exploitations agricoles dans le bassin parisien	Nombre de projets solaires sur des exploitations agricoles accompagnés			Accompagnement

318	Subventionner 28500 ha des cultures durables autour des points de captage par Eau de Paris	Surface de cultures durables autour des points de captage d'eau	28 500 ha	2030	Aide & incitation
319	Acquérir 450ha de terres agricoles autour des points de captage par Eau de Paris	Surface agricole acquises autour des points de captage d'eau	450 ha	2030	Investissement
320	Contribuer à 5 projets de filières de produits agricoles économes en eau par Eau de Paris	Nombre de projets de filières de produits agricoles économes en eau aidées	5	2030	Aide & incitation
321	Soutenir les filières protéiniques végétales locales via la commande publique	Part de marché (volume/valeur) valorisant les protéines végétales locales			Aide & incitation
322	Mailler le territoire d'espaces logistiques adaptés au réemploi et aux filières alimentaires de proximité, prioritairement aux porte de Paris, dans les quartier de politique de la Ville et dans les zones de carence en alimentation durable	Nombre d'espaces logistiques adaptés aux filières alimentaires de proximité et au réemploi			Planification
323	Mailler le territoire de restaurants et de commerces alimentaires durables, notamment via Paris Commerce, prioritairement dans les zones à >400m d'un point d'accès à une offre alimentaire durable	Nombre de restaurants et commerces alimentaires durables par arrondissement			Planification
324	Développer de nouveaux lieux de transformation alimentaire, notamment d'invendus	Nombre de lieux de transformation alimentaire sur le territoire			Investissement
325	Développer des conserveries et des cuisines partagées, notamment dans les quartiers étudiants et populaires	Nombre de cuisines partagées sur le territoire			Investissement
326	Développer l'agriculture urbaine en maillant le territoire, via la mobilisation du foncier et des Parisculteurs	Nombre de projets et surface d'agriculture urbaine			Investissement
327	Développer des "rues comestibles" dans les quartiers populaires	Nombre de "rues comestibles"			Investissement
328	Valoriser la Ferme de Paris afin d'en faire le démonstrateur d'un modèle agroécologique sobre				Sensibilisation & formation

329	Systematiser un module sur la transition écologique dans les écoles de la Ville	Part des établissements d'enseignement supérieur de la Ville disposant d'un module sur la transition écologique	100%		Sensibilisation & formation
330	Accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur à développer du contenu pédagogique lié à la transition				Accompagnement
331	Pérenniser le partenariat de la Ville avec le GREC (Groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique) francilien				Coordination & partenariat
332	Développer les travaux de recherche sur le climat coportés par des universités et la Ville dans le cadre de "Paris recherche"	Nombre de projets de recherche sur le climat dans le cadre de "Paris recherche"			Recherche & développement
333	Démultiplier le recours aux sciences participatives pour sensibiliser aux enjeux de la transition				Sensibilisation & formation
334	Promouvoir les métiers de l'éco-rénovation et de la transition écologique en réunissant tous les acteurs de la filière lors d'événements (notamment Paris pour l'emploi)				Sensibilisation & formation
335	Organiser des journées & forums de recrutement avec Quartiers Jeunes et l'Académie du Climat	Nombre de personnes sensibilisés aux métiers de la transition écologique au sein de l'AdC et QJ			Sensibilisation & formation
336	Mettre en place un chantier-école de la rénovation sur un bâtiment municipal				Sensibilisation & formation
337	Poursuivre le soutien financier aux structures de l'ESS pour doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique et flécher les métiers de la transition écologique	Montant de l'aide aux structure de l'insertion Nombre de bénéficiaires des dispositifs d'IAE			Aide & incitation
338	Poursuivre le programme "Paris Boost Emploi" et soutenir les structures pour la formation à l'emploi				Aide & incitation
339	Valoriser les métiers de la transition écologique grâce aux point ParisEmploi	Nombres de Parisiens accompagnés vers les métiers de la transition écologique			Sensibilisation & formation

340	Définir un budget climat pour la période 2024-2030				Recherche & développement
341	Renforcer l'évaluation climat du budget en intégrant les différents enjeux de durabilité				Recherche & développement
342	Intégrer l'évaluation climat du budget au processus de construction budgétaire				Recherche & développement
343	Recenser les actions engagées par les entreprises parisiennes signataires du dispositif Paris Action Climat Biodiversité	Nombre d'actions recensées et cartographiées			Coordination & partenariat
344	Financer des projets de transition écologique par le fonds de dotation "Paris 2050"				Coordination & partenariat
345	Recourir à des obligations vertes annuellement en intégrant les nouvelles dispositions du plan climat dans leur référentiel	Montants empruntés via obligations vertes			Investissement
346	Mobiliser les satellites de la Ville dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat				Coordination & partenariat
347	Renforcer la prise en compte des enjeux climat dans la commande publique				Réglementation
348	Étudier l'opportunité d'introduire des critères carbone dans les marchés publics	Nombre de marchés intégrant des dispositions relatives au contenu carbone			Recherche & développement
349	Inscrire lors du renouvellements des contrats de Délégation de service public (DSP) des dispositions visant à garantir la prise en compte des exigences du Plan climat sur le patrimoine Ville	Nombre de contrats de DSP intégrant les dispositions du Plan Climat			Coordination & partenariat
350	Mettre en place une éco-conditionnalité dans les appels à projets et les subventions de la Ville				Réglementation

351	Suivre et accompagner la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris	Nombre de projets financés via la Coopérative Carbone			Coordination & partenariat
352	Financer des projets de transition écologique de la Ville via la finance carbone	Nombre de projets de la Ville financés par la finance carbone			Investissement
353	Impliquer l'Assemblée Citoyenne dans le suivi du plan climat				Coordination & partenariat
354	Intégrer le conseil des générations futures dans le suivi du plan climat				Coordination & partenariat
355	Organiser des rencontres annuelles avec les associations de solidarité, environnement, quartiers populaires autour du plan climat	Nombre de rencontres			Sensibilisation & formation
356	Mettre en place un tableau de bord de la transition écologique				Sensibilisation & formation
357	Assurer le suivi opérationnel du Plan Climat				Sensibilisation & formation
358	Organiser des concertations, mise en place de conférences citoyennes, poursuite des exercices de votation	Nombre d'évènements de mobilisation			Sensibilisation & formation
359	Mettre en place des démonstrateurs Climat au sein de l'Académie				Sensibilisation & formation
360	Développer un programme d'actions de sensibilisation de l'Académie du Climat (public scolaire, associatif, économique, grand public et élus avec priorité Réseau d'Education Prioritaire et quartiers populaires)	Nombre de personnes sensibilisés par l'Académie du Climat			Sensibilisation & formation
361	Ouvrir un centre de formation "école dehors" (square des Deux-Nèthes (18e))				Sensibilisation & formation

362	Déployer un catalogue "actions climat" au sein de tous les établissements scolaires de la ville				Sensibilisation & formation
363	Former le personnel de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville, les parents & enfants et la communauté éducative aux "Bons gestes face au risque chaleur"	Nombre de personnes formées			Sensibilisation & formation
364	Élaborer des programmes de formation et d'outils de communication climat à destination des associations et à l'appui du Conseil parisien des associations				Sensibilisation & formation
365	Étendre l'offre de formation à la transition écologique destinée aux agents de la Ville aux conseils de quartier et acteurs associatifs	Nombre de formations sur la transition écologique			Sensibilisation & formation
366	Intégrer les enjeux écologiques dans les cycles d'accueils et de formation des nouveaux entrants à la Ville	Nombre agents entrants formés			Sensibilisation & formation
367	Développer des modules de formation climat spécifiques aux enjeux des directions	Nombre de modules de formation spécifiques créés			Sensibilisation & formation
368	Proposer à tous les élus municipaux une formation sur les enjeux climatiques et le Plan climat.	Nombre d'élus formés			Sensibilisation & formation
369	Accompagner les Parisiennes et les Parisiens avec l'Agence Parisienne du climat				Sensibilisation & formation
370	Organiser de grandes journées collectives climat permettant une mobilisation générale dans tout Paris.	Nombre de personnes sensibilisées lors des événements sur le climat			Sensibilisation & formation
371	Développer un parcours climat dans le programme Volontaires de Paris	Nombre d'activités proposées			Sensibilisation & formation
372	Développer une communauté des petits volontaires de Paris	Nombre de petits Volontaires			Sensibilisation & formation

373	Proposer aux étudiants de rejoindre le parcours climat des volontaires de Paris	Nombre d'étudiants ayant rejoint les Volontaires			Sensibilisation & formation
374	Proposer des missions de services civiques et stages fléchés climat au sein de la collectivité	Nombre de stages et services civiques sur le climat			Sensibilisation & formation
375	Proposer aux étudiants des formats de participation aux réflexions sur le Plan Climat et ses applications				Sensibilisation & formation
376	Créer une bourse étudiante climat	Nombre de bénéficiaires de la Bourse Climat			Aide & incitation
377	Poursuivre le partenariat avec les collectivités de Seine Saint Denis pour la transformation du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq				Coordination & partenariat
378	Coopérer avec les territoires de Seine et Marne pour ouvrir des espaces de baignade en eaux vives				Coordination & partenariat
379	Renforcer les interconnexions des trames vertes et bleues avec les territoires limitrophes				Coordination & partenariat
380	Coopérer avec les territoires limitrophes à la transformation des espaces bordant le boulevard périphérique				Coordination & partenariat
381	Poursuivre la coopération technique avec la Métropole et la Région sur les réseaux de froid, la création de corridors biodiversité intercommunaux et le suivi des projets d'artificialisation des sols				Coordination & partenariat
382	Organiser une COP des villes				Coordination & partenariat
383	Plaider pour l'obtention d'un siège réservé aux villes dans les organes décisionnels des fonds de financement internationaux				Plaidoyer

384	Soutenir le projet de création d'un fonds européen prêtant directement aux collectivités pour financer des projets de transition écologique				Plaidoyer
385	Plaider pour l'augmentation des volumes de financements internationaux à direction des Villes				Plaidoyer
386	Contribuer au fonds "pertes et dommages" crée à l'issue de la COP27	Montant contribué au fonds			Investissement
387	Plaider pour que les villes puissent être bénéficiaires directes des mécanismes liés aux pertes et dommages				Plaidoyer
388	Renforcer les volets climat/adaptation des coopérations décentralisées	Part des coopérations intégrant un volet climat			Coordination & partenariat
389	Poursuivre l'action de coopération internationale pour la préservation des forêts				Coordination & partenariat
390	Poursuivre le travail d'anticipation des phénomènes de migration climatiques				Recherche & développement
391	Accueillir et protéger les défenseurs de l'environnement menacés dans leur pays	Nombre de personnes accueillies			Coordination & partenariat
392	S'investir dans les contentieux climatiques				Plaidoyer
393	Soutenir l'initiative en faveur d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles				Plaidoyer
394	Poursuivre l'action en justice contre Total Energies				Plaidoyer

395	Plaider auprès de l'État pour ne plus accorder de nouvelles autorisations de forage pétroliers et gaziers sur son territoire				Plaidoyer
396	Territorialiser l'action climatique				Coordination & partenariat